

BRETAGNE *Vivante*

Les amphibiens et reptiles / Gros plan sur les sections de Bretagne Vivante / Interreg / La moule perlière / Portraits



Mayonnaise

À chaque nouveau numéro de Bretagne Vivante se posent les mêmes questions. Les articles « commandés » arriveront-ils ? Les articles « spontanés » ne vont-ils pas exploser le sommaire ? Les photos suivront-elles ? Mais au-delà, comment ne pas s'interroger aussi sur l'image que la revue va donner : d'abord destinée aux adhérents, va-t-elle contribuer à leur motivation ? Pour cela, quelle est la bonne dose d'informations issues des sections, de ce que l'on appelle la communication interne ? Quelle est la bonne dose de grands programmes régionaux et internationaux soulignant notre capacité à rassembler des compétences ? Quelle est la bonne dose d'optimisme, d'inquiétude, de colère ou de provocation ? Oui, il faut de tout cela, par louches ou par pincées, pour que prenne la mayonnaise d'un numéro de Bretagne Vivante et que chacun le trouve à son goût. Mais c'est tout cela aussi qui fait au quotidien la vie de notre association avec, en plus les précieux épices de la solidarité, de la confiance, de l'humour et le plaisir toujours renouvelé de l'action collective où chacun apporte ce qu'il peut et repart avec beaucoup plus.

François de Beaulieu,
secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

- sommaire**
- p. 2 > **Actions**
 - p. 3 > **Editorial**
 - p. 4-9 > **Vie de l'association** Les sections
Bretagne Vivante : mode d'emploi
Histoire et avenir des sections
Intersections
Quelques sections en question
 - p. 10-15 > **Urgence** Les amphibiens et reptiles
Le Contrat Nature amphibiens-reptiles de Bretagne
Les serpents dans les landes de Bilais
Découvrir les mares
 - p. 16-18 > **Action** Le programme Interreg Sel de l'Atlantique
 - p. 19-21 > **Bilan** La moule perlière d'eau douce
 - p. 22-23 > **Partenariat** Le Conservatoire Botanique de Brest
 - p. 24 > **Portrait** Sylvie Gautier
 - p. 25-28 > **Nouvelles d'ici et d'ailleurs** Brèves
 - p. 29 > **Notes de lecture**
 - p. 30-31 > **Portraits** Nos salariés
 - p. 32 > **Paradoxes**

Bretagne Vivante
François de Beaulieu

Benoît Le Meur
Anne-Marie Barbaza
Anne-Marie Barbaza
Concarneau, ELO, Quimperlé

Bretagne Vivante
Isabelle Paillusson et Yves Duverger
Section de Rennes
Guillaume Gélinaud
Emmanuel Holder
Marquonne Le Hir
Magali Chouvion
Bretagne Vivante
François de Beaulieu et Roger Uguen
Bretagne Vivante
Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3000 adhérents et gère plus de 100 sites protégés dont cinq réserves naturelles d'État.
Directeur de la publication : François de Beaulieu.
Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France,
BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France
Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18 Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagne-vivante@bretagne-vivante.asso.fr
Site : www.bretagne-vivante.org

Nous remercions les rédacteurs, photographes et Jacques Benoît (correcteur bénévole).

Dessin de couverture : TOMA (<http://pagesperso-orange.fr/ateliertoma/>).

Secrétariat d'édition : Magali Chouvion - Maquette : Bernadette Coléno, 18, rue J. Guesde - 29200 Brest - Imprimerie : Encre Bleue - N° ISSN 1623-4146 - Tirage : 2800 exemplaires ; prix au numéros : 3 €.

Bretagne Vivante : mode d'emploi



Benoît Le Meur
de la section Concarneau-Trégunc

Un atelier organisé lors de la dernière journée d'automne de Silfiac a mis en évidence une certaine méconnaissance du fonctionnement de l'association, en particulier chez ses adhérents les plus récents. Voici la synthèse des éléments de base, utiles à tous.

L'association a été fondée sous le nom de Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) en 1958 par des passionnés de nature réunis, pour la majorité depuis 1953, au sein ces Cercles naturalistes et géographiques du Finistère. Les statuts ont été publiés en janvier 1959, ce qui nous laisse un peu de marge pour fêter le cinquantenaire. L'association est reconnue d'Utilité publique.

Bretagne Vivante - SEPNB compte à ce jour environ 3000 adhérents, ce qui est beaucoup dans le contexte français mais très peu compte tenu des enjeux. Chacun peut trouver sa place selon sa volonté d'engagement, du temps dont il dispose et de ses compétences quelles qu'elles soient. Le simple fait de payer régulièrement sa cotisation est un geste militant important !

Trois grands pôles structurent l'association : un pôle « naturaliste et militant » (présence sur le terrain, gestion des sites, suivis et études...) ; un pôle « éducation à l'environnement » (animations et projets pédagogiques portés par les salariés et

les sections) ; un pôle institutionnel (relations avec les pouvoirs publics, les collectivités et les partenaires associatifs, gestion de l'association).

L'association compte une vingtaine de sections réparties dans les cinq départements de la Bretagne historique. Aujourd'hui, il existe sept sections dans le Finistère, cinq sections dans le Morbihan, une section dans les Côtes d'Armor, trois sections en Ile-et-Vilaine, et trois sections en Loire Atlantique.

La création de la réserve de Goulien a coïncidé avec celle de la SEPNB. Depuis, plus de cent sites protégés ont constitué un réseau représentatif de tous les milieux naturels de la région. Il comporte cinq réserves naturelles d'État (Iroise, Venec, Glénan, Groix, Séné).

L'association publie trois revues : *Bretagne Vivante*, *Penn ar Bed* et *l'Hermine Vagabonde* et dispose d'un site Internet rénové depuis le début de l'année 2008.

C'est le Conseil d'administration dont les membres sont élus pour trois ans par l'Assemblée générale qui décide des grandes orientations et prend toutes les décisions impor-

tantes. Il y a généralement cinq Conseils d'administration par an. Le Bureau, composé de quatre à sept membres, applique les décisions et s'occupe du fonctionnement courant. Il se réunit environ deux fois par mois (réunions physiques ou téléphoniques). Le Bureau et le Conseil d'administration s'appuient sur l'ensemble des salariés (et en particulier le directeur, la responsable administrative et financière et le personnel administratif du siège), les sections et diverses structures dont les groupes de travail (biodiversité, juridique, aménagement, éducation à l'environnement et communication) ainsi qu'un Conseil de direction rassemblant tous les trois mois environ les chargés de mission régionaux et des membres du Bureau. Il est possible de se faire une idée plus précise du rôle de chacun en consultant l'organigramme qui figure sur le site Internet de Bretagne Vivante et qui actualise les changements qui interviennent tant du côté des responsables bénévoles que des salariés. ■

Les sections : toute une histoire et quel avenir !

Anne-Marie Barbaza

Des « Cercles naturalistes » aux « Sections » d'aujourd'hui : 50 ans d'histoire et une évolution liées aux acteurs de l'association, aux objectifs poursuivis et aux mutations de la société. Comprendre le fonctionnement des sections de Bretagne Vivante aujourd'hui, c'est d'abord connaître leur histoire.

L'histoire au service de la Protection de la Nature...

En 1953, deux jeunes enseignants, Michel-Hervé Julien et Albert Lucas, créent les Cercles naturalistes finistériens, dont les missions sont la découverte et la connaissance de la nature, - on organise alors des « excursions », des « camps de baguage » - ainsi que la recherche d'une pédagogie associée. Très vite, il devient évident que la protection de la nature par la sauvegarde des « habitats » et d'un minimum de « nature sauvage » est un enjeu majeur en Bretagne, face aux bouleversements agricoles (zones humides remblayées, bocage supprimé), et projets d'aménagement (bandes côtières bitumées). Pionniers en France sur ces idées, il leur semble urgent de diffuser les connaissances, et faire du prosélytisme. La revue *Penn Ar Bed* en est le principal outil de « propagande », tandis que se multiplient les Cercles, sortes de Sociétés savantes.

Créée en 1958-59 pour mieux remplir ces missions, la SEPNB compte des « sociétaires » (abonnés de *PAB*) sur toute la France et à l'étranger. Ce sont pour l'essentiel des universitaires en sciences naturelles, des étudiants, et des notables naturalistes (souvent ornithologues).

En 1961, par souci de décentralisation et pour favoriser les contacts avec l'association régionale, apparaissent les « sections départementales ». En 1962, afin de favoriser les contacts entre les membres et intensifier la « veille écologique », c'est le tour des « sections locales », implantées dans les villes du Grand Ouest. La première : Brest, en 1962.

Dès 1964, une ligne budgétaire est prévue pour les sections en « dépenses (!) », et leurs activités apparaissent dans *Penn Ar Bed*, au même titre que celles des réserves.

Paradoxalement, l'une des sections les plus dynamiques est alors celle de la Manche, présidée par Lucienne Lecourtois qui, à la fin des années 90, organisait encore à 80 ans des « stages » ornithologiques, l'hiver, à Chausey...



Camp de baguage sur Ouessant en 1959.

Vers une association régionale...

Dans les années 70, le réseau des sections de la SEPNB va se recentrer sur les 5 départements bretons : l'écologie n'appartient plus uniquement à la SEPNB et d'autres associations apparaissent (telle le CREPAN en Manche). À noter que la Région parisienne restera une des « sections » les plus importantes en terme de nombre d'adhérents, mais sans délégation.

Comme on voit les espèces conquérir ou reconquérir des espaces, les sections se sont implantées sur toute la Bretagne historique. Certaines naissaient ou re-naissaient, tandis que d'autres disparaissaient ou se restructuraient : Monts d'Arrée évolue en Pays de Morlaix, Paimpol renaît en Trégor-Goélo, Saint Nazaire en Estuaire-Loire-Océan, Rostrenen en Kreiz-Breizh, Saint Malo prend le nom de Rance-Emeraude, et Saint Renan et Brest celui de Rade de Brest...

De même, les noms des sections ont évolué. Issus historiquement des villes, ils s'identifient plus aujourd'hui à un pays ou un secteur géographique correspondant à une zone d'action et d'adhésion.

Des lieux aujourd'hui sont toujours ou nouvellement désertés, par l'absence de bénévoles (Sud Ille-et-Vilaine) ou le



Le 11 mars, notre amie Anne-Marie Barbaza est décédée d'une embolie pulmonaire. Adhérente depuis 1993, elle avait petit à petit pris des responsabilités tant comme conservatrice de réserves que comme responsable de la section Rance-Emeraude puis au sein du Conseil d'administration. Elle avait toujours veillé à favoriser le travail d'équipe et l'avait encore affirmé récemment en prenant en charge une large part de l'organisation de la présence de Bretagne Vivante au Festival de Vivarmor Nature. Son rôle auprès des sections l'a conduite à rédiger les articles que l'on trouvera ci-dessous. Quelques jours avant sa disparition, elle affirmait encore sa volonté de s'investir dans la communication de l'association. Le plus bel hommage que l'on puisse lui rendre sera d'essayer de réaliser ses projets, même si sa belle énergie communicative va beaucoup nous manquer.

Quelques dates de création des sections



Les sections de Bretagne Vivante aujourd'hui

- Concarneau en 78-80 en lien avec la mobilisation sur Plogoff et la revue « Oxygène ».
- Nantes : section départementale créée en 1968, à la faculté des Sciences par le Pr Dupont.
- Ploërmel : en 1982, suite à un projet d'aménagement destructeur pour la tourbière de Kerfontaine.
- Belle-Ile : en 2003, pour poursuivre l'action sur la réserve.
- Finistère-Nord : en 1978, suite à l'Amoco-Cadiz, créée par Prigent Lamour.
- Quimper-Pays Bigouden : 1981-82, par un groupe de naturalistes passionnés.
- Douarnenez : fin 80-début 90
- Kreiz-Breizh : 2000 ; suite aux 40 ans de Bretagne Vivante-SEPNB, par un groupe de personnes motivées.
- Trégor Goëlo en 2004, en lien avec la nouvelle réserve « Paule Lapicque »
- Rance - Emeraude en 1990 à l'initiative de Yves Donguy .

résultat de l'histoire des associations bretonnes (LPO et GEPN-Vivarmor en 22).

Les sections : acteurs, missions et fonctionnement

Le public adhérent, plutôt notable et universitaire jusqu'aux années 80, s'est peu à peu démocratisé : moins de spécialistes, plus généraliste, « curieux de nature », militant, populaire. Les fonctionnements très centralisés (siège à Brest, Bureau et CA, délégués de section), ont donc normalement évolué vers plus de démocratie et d'implication des adhérents (le délégué devient un secrétaire-animateur de la section, apparition des co-conservateurs, co-animations). De même, exceptée celle « d'expert » confiée plutôt aux salariés et à quelques personnes ressources, toutes les missions de Bretagne Vivante se retrouvent aujourd'hui dans les sections : connaître, faire connaître, gérer et défendre. Chacune les accomplit selon ses motivations, disponibilités et compétences. Ainsi, le Réseau des Réserves voit aujourd'hui la plupart de ses conservateurs choisis par et au sein même des sections.

Deux missions sont également historiques et spécifiques des sections. C'est d'abord le contact et l'accueil des adhérents : un enjeu pour le développement de Bretagne Vivante en termes d'adhésions dans les années à venir. Et c'est aussi le rôle de « veille écologique » que permet la proximité : repérage de nouveaux sites, ainsi que le suivi des dossiers d'aménagement dans la limite des compétences et objectifs de Bretagne Vivante, et de la capacité bénévole à suivre et à être pertinent vis-à-vis des partenaires institutionnels dans ces types de dossier.

À propos d'Intersection...

Les sections départementales historiques se sont peu à peu éclipsées au profit des sections locales. Il y a 4 ans, sous l'impulsion de son président, l'association a constaté la nécessité de re-créer les intersections départementales pour des raisons de lisibilité vis-à-vis des pouvoirs publics et institutions départementales.

Au-delà du débat à nouveau d'actualité sur la pertinence « départementale », et de la difficulté rencontrée par les sections pluri-départementales (Kreiz-Breizh en 56 et 22, Rance-Emeraude en 35 et 22), cette démarche a permis de favoriser les actions et rencontres entre sections (festival, week-end expo, délégations, chantiers...). C'est grâce à ces contacts, qu'au-delà des hauts et des bas de leur existence, elles vont pouvoir se ressourcer et se dynamiser.

Les sections ont en effet besoin, pour

bien fonctionner, de communiquer et d'échanger, mais aussi d'avoir un lien avec le siège à Brest et le CA. La mise en place de réunions « Intersection » aux journées d'Automne et à l'AG permet cela et doit rendre plus lisibles et plus structurés les actions et fonctionnements locaux ; elle doit favoriser la prise de conscience de l'appartenance à une association régionale, et doit permettre des actions communes à cette échelle. De même, il est nécessaire que les sections présentent chacune au moins un représentant au CA.

Parlez - moi d'avenir... !

La vie et l'histoire des sections sont riches de compétences diverses et de passions ; de désillusions aussi... Longtemps peu prises en compte au profit d'activités plus naturalistes et de protection, les sections, aujourd'hui, ont un rôle primordial à jouer pour l'avenir de Bretagne Vivante. C'est là que doivent s'accomplir les missions de l'association, sur un secteur géographique identifié, et géré par une équipe **responsable, et donc responsabilisée...**

Comme souvent, les changements s'opèrent sur le terrain, presque à notre insu. Leur constat et la prise de conscience nécessitent de les formaliser pour préparer l'avenir.

C'est cette mutation qui s'opère depuis quelques années dans les sections, mutation à laquelle il faut donner maintenant une réalité et un potentiel... ■

Sources : revues PAB, « La Protection de la Nature en Bretagne, la SEPNB (1953-2003) », Maurice le Demez et Bruno Maresca, ed PUF, 2003, et les sections

Un Bureau de 17 personnes en Rance-Emeraude

- 1 secrétaire - animateur et co-secrétaire
- 1 trésorier et co
- 1 responsable communication
- 5 animateurs grand-public, écoles, groupes etc..
- 11 conservateurs en binôme sur les réserves
- création de groupes sur les réserves : « Rance » et « Chiros »
- délégations : 3 sur Natura 2000, 2 en Baie du Mont St Michel, 2 sur la Rance.
- 1 membre du CA

QUAND LES SECTIONS COOPERENT : C'EST AUSSI CELA, L'INTERSECTION !

Anne-Marie Barbaza



Pique-nique "Intersection" au Château de la Briantais à Saint-Malo.

Il y avait grande effervescence ce week-end des 26 et 27 janvier au Château de la Briantais à St Malo : un lieu de prestige, propriété de la ville, avec vue imprenable du parc sur l'embouchure de la Rance ; et ce, pour un grand moment d'« Intersection ».

APPEL

Beaucoup de manques et d'incertitudes... Hélas, l'histoire se perd et très peu de sections ont gardé cette mémoire, faute d'écrits et de transmission. Aussi, pour les 50 ans de Bretagne Vivante, une rétrospective et un archivage de toutes ces histoires et activités de section, souvent liées à des hommes et des femmes passionnés, serait un bon bilan pour poursuivre.

J'appelle toute personne motivée par le sujet ou détenant « un bout voire toute l'histoire » à me contacter pour que nous réalisons cela.

Aux possesseurs d'archives, veillez à ce qu'elles ne soient pas perdues, en les remettant à votre section ou au siège à Brest.

Merci d'avance ... et à bientôt.

Cela avait commencé dès le vendredi : il avait fallu installer les expos, le stand et les banderoles et puis poser les panneaux de signalisation en ville !

Week-end biodiversité en Ile-et-Vilaine

Les trois sections du 35, Fougères, Rennes et Rance-Emeraude, organisaient leur week-end départemental avec réunion des sections, puis expositions et conférences ouvertes au public. D'une journée, l'événement annuel initié à Rennes en 2006, passait à 2 journées en 2007.

Quelques 500 personnes ont envahi le château... Elles sont venues aux conférences : butiner et bourdonner, attirées par les phéromones exotiques des abeilles de Gilles Mahé, puis s'enivrer aux effluves du piment royal en arpentant les tourbières avec Bernard Iliou, ou encore patauger dans les mares pour entendre le crapaud calamite en compagnie de Jean-Luc Toullec, et enfin courir dans le sable des dunes blanches et grises, en respectant bien les ganivelles, guidées par Yann Février. Certains se sont familiarisés avec le matériel naturaliste du chiroptérologue et ont « swarmés » devant l'exposition « Chauve-Souris » d'Arnaud le Houedec. D'autres jouaient aux devinettes avec les maquettes et jeux mis à disposition, déambulaient parmi les expositions, ou regardaient un diaporama botanique et « Wodniczka », le

film du Life sur le phragmite aquatique.

Quelques adhésions, un moment de convivialité entre sections, et Bretagne Vivante qui se fait connaître davantage auprès du grand public. Objectif atteint !

Alors, on recommence l'an prochain, hein ! ... mais à Fougères, cette fois ! ... Il paraît qu'il y a là-bas un château ... qui est encore plus beau !

Les 8, 9 et 10 février, on retrouvait la même effervescence, mais à Lannion, pour le festival « Natur'Armor » organisé par l'association Viv'Armor. S'y sont croisées quelques 4 200 personnes, selon les organisateurs ! Pour les 3 sections du 22 - Trégor Goélo, Kreiz Breizh et Rance-Emeraude, l'enjeu était d'assurer une présence de Bretagne Vivante à ce festival aux allures de plus en plus régionales, où se côtoient le GMB, le Grétia, la LPO, mais aussi le Gob et le Géoca, l'ONF et l'ONCFS, le Reeb, les Landes de Locarn et la Maison de la Rance... L'objectif ? Faire connaître.

Cette année, six sections ont participé au stand : de Rennes à Brest, en passant par Morlaix. Vingt-sept adhérents, pour se relayer à la vente et aux jeux et maquettes préparés par Sylvie Gautier (voir page 24). La section Rance-Emeraude assurait l'organisation et le suivi sur le site. Samuel Gauthier et Trégor - Goélo ont profité du lieu du festival pour monter une expo sur la réserve Paule Lopicque de Ploubazlanec et distribuer le premier bulletin de la réserve : « Notéric ».

Trois jours d'intense activité au stand, mais aussi aux sorties grand-public, aux conférences et aux films. Trois jours d'échanges, de rencontres avec les associations régionales et locales de protection de la Nature, pour se connaître, se retrouver et constater notre complémentarité en termes de connaissances et de militantisme. Trois jours pour que se rencontrent les adhérents au stand, et que se concrétise en Côtes d'Armor une présence des trois sections 22 de Bretagne Vivante.

Alors, à Dinan ou Loudéac l'an prochain ? On ne sait pas encore... , mais sûr que les 3 sections seront là, ainsi que tous ceux qui voudront bien venir donner un coup de main et profiter du festival ; pour un café, un thé, un rire, un pique-nique ou une discussion passionnée, au stand Bretagne Vivante ! ■

Quelques sections en questions

Section de Concarneau-Trégunc

Vers un traitement des résidus de carénages en Baie de la Forêt . . .

La Baie de La Forêt : plus de 3 000 postes d'amarrage, sur ponton ou sur bouée pour les bateaux de petite ou moyenne plaisance...

Aujourd'hui, seul le port de plaisance de Port la Forêt (1 000 postes d'amarrage) est équipé d'une zone de carénage avec récupération... La section de Concarneau-Trégunc décide de se mobiliser. Chronique d'une action militante.

Septembre 2007 : la veille environnementale

Lors de la réunion du mois de septembre, l'un de nos adhérents nous informe que le Chantier du Minaouët, situé dans l'anse du même nom - entre Concarneau et Trégunc -, a changé de propriétaire. Cette anse est un site sensible, encore relativement préservée de l'urbanisation. C'est une zone de frai et de nourrissage pour de nombreuses espèces.

L'activité du chantier s'accroît sensiblement depuis le changement de propriétaire tant pour des bateaux profession-

nels que plaisanciers. Les carénages sont effectués sur le terre-plein et les eaux chargées de particules de peinture et de matières polluantes s'écoulent dans le Minaouët. Notre adhérent a plusieurs fois tenté d'en parler avec le patron du chantier et lui a adressé un courrier à ce sujet (en tant que président de l'association des plaisanciers du Minaouët). Pour le moment, les pratiques du chantier n'ont pas changé.

Novembre 2007 : les premiers rendez-vous

La section décide en novembre de demander un rendez-vous à cette entreprise avec copies aux maires de Concarneau et de Trégunc. Ce rendez-vous a été obtenu le 19 décembre 2007, trois bénévoles de la section s'y sont rendus.

Le chantier fait partie d'une zone d'activités comprenant 5 autres entreprises, sans lien direct. Minaouët Marine traite 200 bateaux par an et emploie 5 personnes à temps plein. Une grande partie



de la zone d'activité du chantier se trouve sur le domaine maritime. L'entreprise, adhérente du label « vague bleue », fait enlever et traiter ses déchets (solides et terrestres) par Véolia ; les coques hors d'usage sont acheminées vers un centre de démolition contrôlé. Le propriétaire du chantier précise aussi qu'il va prochainement utiliser des produits biodégradables. Notre inquiétude concerne surtout les résidus de peintures et métaux qui s'écoulent dans l'anse du Minaouët lors des décapages et carénages. Le propriétaire a consulté deux entreprises pour établir le devis d'une cale avec récupération des eaux de carénage et centrale de traitement avec filtration. Le montant de cet équipement s'élèverait à 60 000 euros, le chantier est en attente de financement. Il nous précise qu'il n'a pas d'aide des collectivités. Le chantier aurait également pour avant-

Section de Quimperlé Un éventail de sorties naturalistes



À la section de Quimperlé, les activités naturalistes sont multiples. Une bonne quinzaine de personnes y font découvrir la nature avec amour et talent, chacun selon ses propres compétences.

Comme la majorité des sections de Bretagne Vivante, Quimperlé organise de nombreuses sorties de découverte des oiseaux. Ainsi, tous les dimanches, entre cinq et dix fidèles se retrouvent pour des observations ornithologiques. Une « nuit de la Chouette » a lieu tous les ans. Elle permet à petits et grands de découvrir les nocturnes. Cette année, c'est la Chevêche qui est à l'honneur !

Quimperlé organise une initiation à la botanique en salle et sur le terrain, et propose régulièrement, grâce à la diversité de spécialisation de ses animateurs,

des sorties botaniques à thème : adventices, plantes rares, lichens ou encore plantes médicinales. Elle contribue massivement à l'inventaire des arbres remarquables. L'automne est l'occasion d'apprendre à reconnaître les champignons en forêt.

La section compte deux conservateurs de réserves chauves-souris et organise des inventaires et une « nuit de la Chauve-souris ». Les libellules sont l'objet de sorties grand public et d'une autre plus pointue pour les passionnés. Enfin, la découverte des algues et animaux de l'estran est proposée régulièrement lors des grandes marées d'équinoxe.

Et cette liste n'est pas exhaustive ! La section offre des animations diverses proposées par des adhérents : pommiers anciens, archéologie, gestion traditionnelle du paysage... Chaque année, une sortie sur un vieux gréement est organisée aux Sept-Îles ainsi qu'une visite du Scorff en canoë. Une croisière aux Glénan est prévue cette année pour admirer les narcisses.

La section ne se limite pas, bien entendu, à l'animation. Elle organise des conférences, participe à Natura 2000, aux inventaires pour le développement durable des communes de la région et collabore avec d'autres associations de défense de l'environnement (Rivières et bocage, Vallée verte...). ■

Section Estuaire - Loire - Océan Son action dans le domaine des déchets !

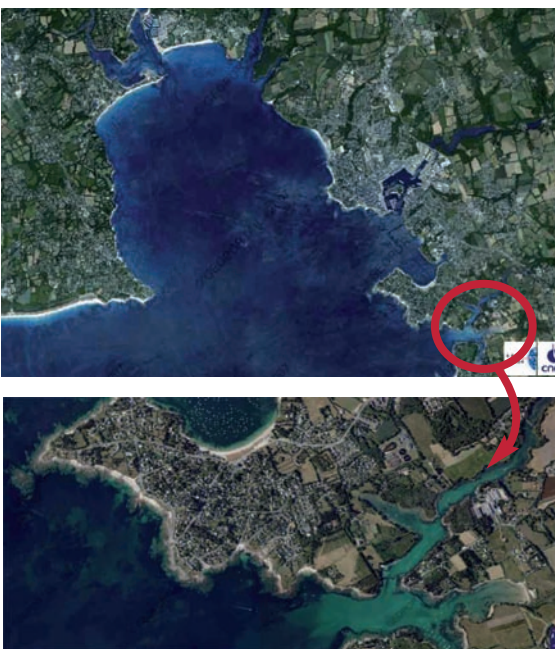


La section Estuaire-Loire Océan milite activement depuis 2002 dans le domaine des déchets.

En effet, à cette époque, face à la menace d'implantation d'un incinérateur de déchets ménagers et spéciaux à Montoir de Bretagne, Gilles Mahé et Nicole Maillard avaient du prendre leur bâton de pèlerin pour rencontrer chaque groupe politique de la communauté de communes (CARENE), afin d'expliquer les risques de l'incinération.

Peu à peu, nous avons réussi à persuader les élus que la bonne solution était un CSDU.

Notre démarche a provoqué un large débat auquel ont été associés les différents acteurs de la vie publique réunis au sein du Conseil de développement de la



projet la transformation de son quai ouvert en cale sèche. À la fin de la visite, on nous assure que nous serons tenus au courant de la suite donnée à ces projets.

Décembre 2007 : la constitution du dossier

De notre côté, nous nous renseignons auprès de sociétés compétentes sur les

CARENE. Finalement, le Conseil communautaire de la CARENE a décidé la réalisation de ce Centre de Stockage. Un emplacement a même été trouvé. Mais nous avons dû déchanter face à l'apparition de plusieurs blocages :

- classement du site pressenti, ce qui a entraîné le désengagement de la CARENE,
 - fermeture de l'ancien centre d'enfouissement, ce qui met les camions de déchets sur la route après passage par un centre de transfert construit dans l'urgence,
 - abandon du centre de tri commun avec Cap Atlantique, l'autre communauté de communes de la presqu'île.
- Mais ces contretemps ne nous ont pas découragés.

En premier lieu, Françoise Le Strat et Marie-Claire Bouvier (section de Nantes) qui participent à la commission de révision du plan départemental de gestion des déchets, ont réagi à la disparition du projet de CSDU de la CARENE dans ce plan, et à la réapparition sous-jacente d'incinérateurs. Un courrier au Conseil Général a permis de réaffirmer haut et fort notre position : nous souhaitons que les 60 000 tonnes de déchets de ce secteur soient traitées sur place selon le principe de proximité. Ce dernier a été adopté par la Directive 1999/31/CE d'avril 1999.

techniques de traitement. À notre connaissance, il existe aujourd'hui deux méthodes : l'une de filtration sur substrat, l'autre par technique membranaire par gradient de pression.

Parallèlement, au sein de la section, nous nous occupons également des pollutions occasionnées par les carénages effectués par des particuliers sur les différentes plages et cales de la Baie de La Forêt. Nous interpellons courant décembre les communes de Concarneau, Trégunc et Fouesnant à ce sujet, leur demandant de faire appliquer la directive 2000/59/CE du parlement européen ainsi que l'article L 218-73 du code de l'urbanisme. Les maires nous répondent qu'ils partagent nos préoccupations, mais n'ont rien de concret à proposer pour le moment.

Janvier 2008 : la prise de conscience s'étend

Il semblerait que les associations de plaisanciers de la baie prennent aussi conscience de la nécessité de ne plus compter sur la mer pour absorber les déchets de peinture et de métaux. Elles nous ont invités à réfléchir avec elles aux propositions concrètes qui pourraient être faites aux collectivités locales. À la suite d'une première réunion qui a eu lieu le 31 janvier, ces associations ont décidé d'évaluer précisément quels seraient leurs besoins en équipements adaptés (nombre de cales ou d'unités mobiles à prévoir).

Il est l'un des principaux objectifs du nouveau plan. La commission a entendu nos revendications et nous en attendons les effets.

En second lieu, Nicole et Françoise reprennent contact avec les élus pour conforter le choix initial et les pousser à réaliser ce à quoi ils s'étaient engagés.

Parallèlement, au sein de la section de Nantes, Marie-Claire est déjà impliquée dans la CLIS du gros incinérateur de Couëron, - proche de Nantes -. Elle mène plusieurs actions dans le domaine des déchets : campagne de communication sur plusieurs communes, en partenariat avec la Commission Locale du Cadre de Vie (CLCV), pour insérer dans les magazines municipaux des brèves sur l'actualité de l'usine. Des exemples d'éco-gestes ainsi qu'un projet de gestion et de réduction des déchets dans les manifestations publiques de Couëron sont aussi présentés. Mais c'est une autre histoire...

Dans ce domaine, Nantes et ELO travaillent régulièrement ensemble, souvent par téléphone ou par courriel, partagent leurs idées ; chaque section bénéficiant de l'expérience de l'autre...

D'autres sections seraient-elles intéressées pour se joindre à nous ? ■

Et maintenant ?

De notre côté, nous pensons qu'une solution d'équipement commun à plusieurs petites communes portuaires et dont l'usage serait mutualisé, pourrait être une bonne solution. Nous avons envoyé un courrier au Conseil Général du Finistère pour évoquer ce problème et attendons une réponse. ■

Le samedi 20 octobre 2007, les membres de la section de Concarneau - Trégunc ont eu la possibilité de visiter l'usine d'incinération du SICOM du sud-est Finistère, suite à sa dernière mise aux normes.

Monsieur Gabriel Kaufmann, directeur du SICOM, leur a proposé un exposé technique qui leur permet d'appréhender concrètement le mode de traitement qu'est l'incinération.



Pourquoi refuser les incinérateurs ?

D'abord en raison des pollutions atmosphériques engendrées, ensuite parce que seuls les gros incinérateurs sont « rentables » et qu'ils ont besoin pour fonctionner correctement d'une quantité minimale de déchets. On assiste donc à un effet « aspirateur à déchets », les gestionnaires n'ayant aucun intérêt à diminuer la quantité de déchets à brûler et on voit de plus en plus sur les routes des poids lourds chargés de déchets conduisant leurs cargaisons sur ces bêtes voraces... sans oublier que 30% du poids des déchets fourni à l'incinérateur ressort sous forme de REFIOM et de mâchefers remplis de métaux lourds qu'il faudra stocker dans des centres spécifiques et coûteux.

Qu'est-ce qu'un CSDU ?

C'est un Centre de Stockage de Déchets Ultimes, ceux-ci sont rendus inertes par maturation, ils sont alors inodores. Cette filière qui ne produit pas d'effluents liquides permet de réduire les déchets de 40%.

Amphibiens et reptiles de Bretagne :

Répartition, dynamique, protection 2008-2011

Couleuvre à collier *Natrix natrix*

Les connaissances sur la répartition et l'écologie des amphibiens et reptiles de Bretagne sont relativement récentes. En 1988, une première synthèse était éditée sous forme d'un atlas de répartition (Loire-Atlantique comprise). Depuis, aucune mise à jour de l'atlas n'a été réalisée, et la connaissance des populations, de leur répartition et de leur dynamique, n'est que parcellaire ou localisée.

Pourtant, en Bretagne, les amphibiens et les reptiles présentent un fort intérêt écologique et patrimonial avec 19 espèces d'amphibiens susceptibles d'être présentes sur la zone considérée. Elles sont toutes protégées, et 6 espèces sont classées « vulnérables » sur la liste rouge française. Certaines d'entre elles, comme le crapaud calamite ou le pélobate cultripède, sont en forte régression pour la première, voire au bord de l'extinction en Bretagne pour la seconde.

Quant aux reptiles, 11 espèces sont susceptibles d'être présentes sur la zone considérée. Toutes protégées, 9 sont classées « à surveiller » dans la liste rouge française. Leur statut en Bretagne est à affiner, en particulier pour certaines espèces peu communes ou en limite nord de répartition (couleuvre vipérine, cornelle lisse, couleuvre d'esculape, vipère aspic...).

Depuis le premier atlas, beaucoup de facteurs influençant les populations de ces espèces ont changé, en particulier du point de vue des paysages, des milieux et de la qualité générale de l'environnement. Des questions se posent donc sur l'état des populations, l'impact de la banalisation des milieux, les effets de la fragmentation des habitats, de la qualité de l'eau, du réchauffement climatique...

Ces lacunes ont amené Bretagne Vivante et Viv'Armor Nature à lancer un nouvel inventaire régional dans le cadre des Contrats Nature. Ce projet comprendra quatre parties :

- Un atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne et de Loire-atlantique, sur la base de prospections de terrain réalisées de 2008 à 2011. Pour permettre une analyse de l'évolution de la répartition des espèces entre les années 80 et la première décennie du 21^e siècle, les naturalistes seront invités à remplir des fiches spécifiques pour rendre compte de leurs découvertes depuis 2000.
- Un suivi de populations sur des secteurs témoins répartis sur le territoire et dans des milieux différents (bocage, landes, marais, zones péri-urbaines...). Ces suivis permettront de définir un état 0 qualitatif et quantitatif qui servira de base à une analyse des impacts de la modification des milieux à long terme sur les populations. Ils permettront en outre

des analyses plus précises des facteurs influençant la démographie des populations, en particulier des espèces à forte valeur patrimoniale.

- La réalisation de mares à vocation pédagogique à proximité des principaux centres urbains de Bretagne, en appliquant un cahier des charges respectueux de l'environnement. Elles seront accompagnées de fiches pratiques pour la gestion des zones favorables aux amphibiens et reptiles à destination des collectivités locales et territoriales.
- La rédaction de préconisations techniques sur la prise en compte des amphibiens et des reptiles dans les politiques et les procédures d'aménagement du territoire, et les plans de gestion. L'ensemble sera valorisé auprès du grand public, des techniciens et des élus, sous forme d'un cahier naturaliste, dont la sortie est envisagée à la fin de l'année 2011.

Chers naturalistes de Bretagne, préparez votre matériel, l'inventaire démarre ce printemps 2008. Dès maintenant, vous êtes invités à participer à l'atlas et au suivi des sites témoins. Les protocoles, les fiches de terrain et divers documents de référence sont en ligne sur le site internet de Bretagne Vivante (www.bretagne-vivante.org). Vous pouvez aussi les recevoir par courrier sur simple demande au siège de l'association.



Guéhen GUYOT

Crapaud calamite *Bufo calamita*



Michel RIOU

Alyte *Alytes obstetricans*



Michel RIOU

Rainette verte *Hyla arborea*

Les landes de Bilais : un havre pour de nombreuses espèces dont les serpents

Les « landes de Bilais » à Drefféac (44) représentent environ 43 ha de boisements et landes, prairies humides, étangs et mares oligotrophes ; photo de lande mésophile à bruyère vagabonde.

Passionné d'herpétologie depuis une quinzaine d'années, Jérôme Legentilhomme étudie l'écologie et la biologie des serpents sur plusieurs sites dont celui des « landes de Bilais ».

La coronelle aime les milieux xérophiles

La carrière est la partie la plus ensoleillée et la plus sèche du site. Le sol alterne entre roche nue, pelouses et lande sèche à bruyère cendrée ; l'ajonc d'Europe y est présent sur le pourtour. C'est le domaine de la coronelle lisse (*Coronella austriaca*). Jérôme en a déjà repéré puis attrapé une

enroulée sous un ajonc. Les serpents n'ont pas de tympan et sont donc très sensibles aux vibrations du sol ; il faut avoir le pas léger et l'œil exercé pour les surprendre.

Comme toutes les couleuvres, celle-ci a bien 9 grosses écailles céphaliques (sur la tête) et 1'écaille entre la bouche et l'œil. Le détail le plus facile à observer est que la pupille est ronde. C'est une petite couleuvre à la tête fine. Celle-ci a les yeux et le ventre blanc. Elle va muer dans une semaine (début octobre) pour la dernière fois de la saison. Elle a besoin de se chauffer pour générer l'énergie qui lui permettra d'aller au bout de sa mue avant l'hiver. La mue est relative à la croissance de l'animal : 5 à 10 fois par an chez un jeune ; 2 à 3 fois par an chez l'adulte qui continue à grandir toute sa vie.



Jérôme en action note tous les éléments nécessaires à l'étude de l'espèce.

Isabelle Paillusson et Yves Duverger, conservateurs, avec la collaboration de Jérôme Legentilhomme

Relevés et opérations

Après s'être fait mordre (la coronelle n'a pas de venin mais c'est son système de défense, la morsure picote comme du sel sur une plaie), Jérôme va procéder à différents relevés ou opérations :

- marquer la coronelle en lui coupant 2 écailles comptées à partir du cloaque. Les écailles prélevées sont envoyées pour analyser l'ADN et contrôler s'il y a consanguinité ou non. Celui-ci, car c'est un mâle d'environ 4 ou 5 ans, s'appellera 2.22 (écaille 2 et écaille 22)
- dessiner le dessus de la tête avec les écailles qui diffèrent selon les individus, repérer les anomalies existant sur d'autres écailles et les reporter sur la fiche individuelle de cette couleuvre
- mesurer la couleuvre (49 au cloaque, 49,62 cm en tout), et la peser (61,5 g)
- mesurer la température de l'air (15° à 12h) et la température du sol (22,7°)
- vérifier par palpation si elle a une proie en cours de digestion ; ce qui n'est pas le cas. D'ailleurs il est vraisemblable qu'elle ne remangera plus cette année, la période d'alimentation s'étalant de mai à octobre. La coronelle peut avaler 2 ou 3 lézards le même jour, digérer pendant 10 jours et être 2 semaines sans manger sauf si un lézard lui passe sous le nez (quand même !)
- regarder dans les crottes s'il y a des écailles ou du poil. Jérôme aurait apprécié être aidé d'un spécialiste en micro-mammifères pour identifier les rongeurs digérés à partir de la reconnaissance des poils



Une péliade dans la main de Jérôme.

- noter sur carte cadastrale l'endroit précis où l'individu a été attrapé. Lorsque celui-ci est capturé plusieurs fois sur plusieurs années, il est possible de réaliser l'aire vitale de l'espèce soit environ 200 à 300 m² pour la coronelle lisse.

Jérôme a marqué plus de 100 coronelles sur le site de Bilais depuis quelques années.

À la rencontre de la péliade : celle que l'on craint et qui nous intrigue tout à la fois.

En suivant le chemin d'exploitation n°62, nous découvrons une petite vipère péliade (*Vipera berus*). Elle sort sa langue afin de capter les odeurs et l'organe de Jackson situé dans sa gueule les décrypte.

Elle se chauffe au soleil entre fourré et ourlet herbeux. Cela lui permet à la fois de s'exposer au soleil et de se protéger dans la zone fourré, tout en attendant une proie. Elle peut ainsi réguler sa température car le métabolisme du serpent fonctionne avec la température ambiante. Cette zone de lisière est souvent utilisée par les serpents (et autres animaux) ; c'est pourquoi il est important de réouvrir des milieux qui se ferment, comme c'est le cas sur les landes de Bilais

La vipère a des petites écailles sur la tête, plusieurs rangées d'écailles entre la bouche et l'œil, et sa pupille est verticale comme celle des chats.

Jérôme lui ouvre la gueule et nous montre les deux crochets par lesquels elle injecte le venin. Ils se rétractent indépendamment car l'essentiel pour

la vipère est de tuer sa proie et généralement la morsure d'un seul crochet suffit.

Comme la précédente, elle est également pesée, mesurée... et toutes les données sont reportées sur sa fiche car elle était déjà connue au fichier.

Les températures montent : à 12h45, il y a 24° au sol et 19,3° dans l'air. Le dernier attrapé est un vieux mâle péliade (ses écailles céphaliques sont très noires car elles foncent avec les années). Il sort ses hémipénis. Il en a deux : comme s'il avait un pénis de rechange pour assurer les copulations longues et douloureuses s'il y a plusieurs partenaires lors de la période de production.

Il était en train d'exposer son arrière-train au soleil afin de faciliter la digestion de la proie qu'il a avalée (vraisemblablement un rongeur, groupe qui compose l'essentiel de son alimentation). En effet, si l'exposition n'est pas suffisante pour lui permettre de digérer cette proie, il devra à l'approche de l'hiver la régurgiter. Sinon, il mourra car il faut avoir l'estomac vide pour entrer en hivernage. La vie de serpent n'est pas facile !

Il faut également, pour passer l'hiver, trouver une galerie déjà creusée, par une taupe, un campagnol... Elle doit être suffisamment profonde pour éviter le gel, mais ne pas être inondable. Et tant pis s'il y a déjà des occupants (y compris un hérisson) ! En hiver, l'ennemi, c'est le froid...

Nous rencontrons deux autres péliades. Selon Jérôme, c'est ici un paradis pour les reptiles et les amphibiens. En fin d'été, il y a beaucoup de jeunes car c'est la période des naissances mais beaucoup ne vivront sans doute pas leur vie d'adulte. Dans la nature, c'est à qui mangera l'autre. Il y a une grosse sélection avec de nombreux prédateurs comme des mustélidés (putois, fouine), les oiseaux (pies, corneilles, grives, rapaces), le hérisson...

Une espèce totalement inoffensive : la couleuvre à collier *Natrix natrix*

Son régime alimentaire est varié mais principalement axé sur les amphibiens : grenouilles, crapauds, tritons. Elle s'attaque peu aux lézards qui sont trop rapides pour elle mais elle nage très bien. Elle mange ses proies vivantes, tandis que la vipère les tue et la coronelle, qui est constricteur, les étouffe avant de les avaler. Ces trois espèces ne se concurren-



Salomé et sa nouvelle amie : la couleuvre à collier.

cent pas ou peu d'un point de vue alimentaire.

La couleuvre à collier ne mord pas. Elle émet par son cloaque un liquide qui sent très mauvais quand on la manipule trop. Comme les lézards, elle pond des œufs qui seront incubés par la chaleur du soleil ou de la fermentation de la matière organique.

Perché dans un arbre d'une haie adjacente, le tarier pâtre chante sa mélodie aux accents rocailleux ; c'est l'occasion de parler de l'importance des haies (à trois strates, avec ourlet herbeux) pour la vie de toutes ces espèces. Le bocage ayant été beaucoup détruit, des milieux comme les landes de Bilais sont de véritables réservoirs d'espèces.

Vers la fin août, quand la saison se termine pour Jérôme, il fait une petite barre au marqueur sur le dos des individus capturés avant de les relâcher. Ils la conserveront jusqu'à la mue du printemps prochain. Cela évite de reprendre un animal déjà contrôlé les semaines précédentes. Alors si l'année prochaine, vous venez flâner à Bilais par une belle journée d'août, ne soyez pas étonné de voir une couleuvre onduler de bleu ou de vert. Vous vous rappellerez Jérôme, le magicien qui l'a ainsi colorée. ■

Le Garff Bernard, 1988, Atlas des amphibiens et des reptiles de Bretagne, Penn ar Bed n° 126-127.

Les landes de Bilais se situent à environ 1 km au sud du bourg de Drefféac, en direction de Pontchâteau. De la quatre voies Nantes-Vannes, prendre la sortie Pontchâteau-St Gildas des Bois.

Il est possible d'acheter pour moins de 3 euros le petit carnet de route de Bilais à la mairie.

Les mares dans le Pays de Rennes

La section de Rennes

des dépressions imperméables (...). Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, (...) elle exerce un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, (...) qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle. » Il reste quelques précisions à apporter à cette définition. Pour distinguer la mare et l'étang, souvent source de confusion, la première est de plus petite surface que l'étang et elle est peu profonde.

L'origine des mares

Malgré l'existence de mares naturelles, la majorité a été engendrée par l'homme pour répondre à ses besoins en eau : contre les incendies, pour laver le linge, abreuvoir pour les animaux, bassin de rétention des eaux de ruissellement, rouissage du chanvre ou du lin. Dans le sud du Pays rennais, les 500 mares dénombrées étaient également utilisées pour la production de cidre.

Les problématiques des mares

Si les principales causes de disparition des mares ont été le remembrement ou leur comblement avec des gravats ou encore la modification des pratiques agricoles, il en existe bien d'autres aujourd'hui. L'apparition des réseaux de distribution d'eau potable, l'évolution des systèmes de production agricole ont eu pour conséquence la perte de ses usages qui donnaient à la mare une place privilégiée au sein de la société. Considérant que les mares ne représentaient plus aucun intérêt, celles-ci ont été « abandonnées ». Elles se sont alors progressivement comblées suivant un processus naturel. Certaines ont été comblées volontairement pour un gain de place ou dans un souci de simplification du travail agricole. De plus, les images négatives associées aux mares comme la prolifération des moustiques, le chant des grenouilles près des habitations, l'insécurité pour les enfants, ont sou-

Les mares sont des écosystèmes présentant un fort intérêt écologique. Longtemps déconsidérés, leur nombre a fortement diminué ; en France, ce sont près de 30 à 40 % de ces milieux qui ont disparu. Face à ce constat alarmant, l'association Bretagne vivante a entrepris d'inventorier et de caractériser les mares dans le Pays de Rennes, afin de définir un dispositif de conservation.

L'étude a débuté par la partie Sud de Rennes, qui est actuellement sujette à un projet d'aménagement autoroutier. Cette zone est délimitée à l'Ouest et à l'Est par la Vilaine, et au Sud par les limites du Pays de Rennes. Afin d'apporter une vision globale des mares et de leur problématique suivant un contexte local, l'étude va s'articuler autour de trois composantes :

- un volet écologique, dont le but est de répertorier l'ensemble des mares, d'en déterminer la richesse écologique en fonction d'un gradient d'urbanisation, et de connaître la structure du réseau de mares ;
- un volet socio-juridique, afin de repérer les facteurs humains ayant une influence sur la richesse écologique des mares, de repérer les

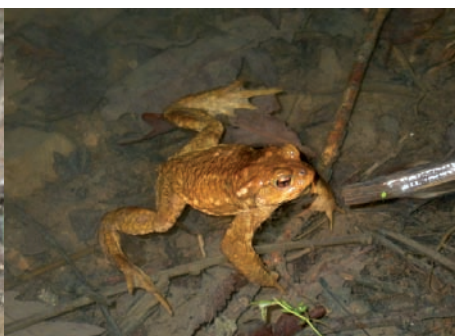
usages et les représentations des propriétaires, des habitants, des acteurs locaux, de chercher les moyens juridiques et techniques de conservation des mares et leurs réseaux,

- un volet de sensibilisation pour communiquer sur la richesse patrimoniale des mares auprès des différents publics, de mener une réflexion sur des outils de vulgarisation et un programme d'animation autour des mares, et de mettre en place un outil de coordination, de suivi et de gestion des mares et des zones humides du Pays.

Les mares : un patrimoine à conserver

Qu'est-ce qu'une mare ?

« La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5 000 m². Sa faible profondeur, qui peut atteindre environ 2 m, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans



vent augmenté leur comblement. Comme autre facteur de dégradation de ces milieux, la pollution ponctuelle ou diffuse d'origine urbaine ou agricole a conduit à l'eutrophisation des mares, et à la disparition de la faune et la flore inféodées à ces écosystèmes. Enfin, les mares souffrent également du développement de l'urbanisation.

Les intérêts des mares

Un intérêt écologique majeur.

Les mares possèdent un fort potentiel biologique. Elles présentent une faune et une flore particulières et très riches. Amphibiens, insectes, mollusques, crustacés, vers, araignées y trouvent un habitat favorable. Les mares regroupent en France 15% des espèces protégées et un tiers des plantes à intérêt patrimonial. Ce sont donc des lieux de vie exceptionnels qui participent au maintien de la biodiversité. Les amphibiens représentent des espèces d'un fort intérêt écologique et patrimonial, et sont des indicateurs biologiques de la qualité de l'eau. Les inventaires réalisés par l'association Bretagne vivante ont permis de confirmer la présence de 14 espèces d'amphibiens sur les 15 présentes en Bretagne. La majorité de ces espèces est protégée en France, d'où la nécessité de conserver les mares.

Les réseaux de mares

Les mares ne peuvent être traitées de façon isolée, car un véritable réseau existe entre elles. En effet, déconnectée, la population qu'elles abritent ne peut se mélanger à d'autres, notamment en période de reproduction. Sans flux, la diversité génétique s'amenuise, ce qui affaiblit l'adaptation des espèces au changement de l'environnement, et contribue alors à leur disparition.

Le réseau des mares

La présence de la riche diversité biologique que les mares abritent est fortement corrélée à la connectivité des mares entre elles. D'ailleurs, il est préférable de parler de réseau de mares que de mares isolées car une mare isolée n'a que peu d'intérêt pour le maintien de la biodiversité. Déconnectée, la population qu'elle abrite ne peut se mélanger à d'autres, notamment pour la reproduction. S'il n'y a pas de flux de gènes, la diversité génétique de cette population peu à peu s'amenuise ; cette diversité génétique permettant une richesse d'adaptation et de comportements indispensables pour résister aux différentes perturbations, cette population alors périclite et finit par disparaître. Ainsi, si la distance entre deux mares est supérieure à la capacité de dispersion de ces populations, leurs mélanges sont fortement compromis. Lorsque nous nous intéressons aux mares, cette notion de réseaux avec les connections fonctionnelles qu'ils requièrent, doit avoir une importance majeure dans toutes réflexions et actions de protection ou d'aménagement.

Des écosystèmes aux fonctions multiples

Les mares ont également des fonctions hydrauliques importantes. Elles permettent l'épuration des eaux de surface par fixation des matières en suspension, des métaux lourds ou encore par dénitrification. Les mares limitent également l'érosion des sols ; la présence d'une mare stoppe le flux des eaux de ruissellement, les particules de sol ne sont alors plus entraînées dans les zones de bas fonds. Les mares diminuent les risques d'inondation, en retenant une partie de l'eau en surplus. Cette eau stockée s'infiltré alors beaucoup plus facilement dans le sol, d'autant plus que la mare est en lien avec la nappe phréatique.

De nombreuses utilités pour l'homme

Ses nombreuses fonctions hydrauliques font de la mare un outil peu coûteux, de plus en plus utilisé. Nous pouvons citer, par exemple, son rôle de bassin de rétention et d'épuration des eaux de pluie et de ruissellement.

La conservation des mares sur le Pays de Rennes

Les actions déjà engagées sur les mares du pays de Rennes sont souvent ponctuelles. Des actions de sensibilisation sont réalisées par des associations et des actions de création-recréation et d'entretien ont été effectuées par des collectivités. Mais il existe un certain manque de vision globale partagée par l'ensemble des acteurs. L'absence de dynamisme d'un ensemble d'acteurs autour des mares semble venir du fait qu'elles ont aujourd'hui une place minime par rapport à d'autres enjeux actuels



La section, équipée de bâches et de seaux, fait traverser la route aux grenouilles.

comme la maîtrise du développement de l'urbanisation, les problèmes d'assainissement public, la préservation des grands espaces naturels... De plus, le statut privé des mares freine l'implication des politiques publiques malgré le souhait partagé de les conserver. Face à ce constat, les associations de protection de la nature telle que Bretagne Vivante ont un rôle important sur ce territoire pour initier et mettre en place cette dynamique aujourd'hui déficiente. Au cours des différents entretiens, certains acteurs institutionnels, en particuliers des élus locaux, ont exprimé cette attente. ■



Orthetrum brun

Vous avez repéré des mares au cours de promenades ? Vous êtes vous-même propriétaire d'une mare ?...

Vous pouvez alors aider bénévoles et salariés de l'association Bretagne Vivante au recensement des mares sur le Pays de Rennes. Vous pouvez participer simplement en nous signalant les mares dont vous avez connaissance. Vous pouvez aussi aller plus loin en remplissant vous-mêmes les fiches d'inventaires, et en participant aux campagnes de prospection. Enfin si vous êtes propriétaire d'une mare, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez mieux connaître ses habitants et si vous souhaitez obtenir des conseils pour sa gestion

Nouvelle liste des amphibiens et des reptiles protégés

Après des mois de gestation et de discussions avec les forestiers, forts de la décision obtenue en juillet 2006 devant le Conseil d'État, la nouvelle liste des amphibiens et reptiles protégés est fixée par arrêté du 19 novembre 2007 (JO du 18 décembre, p. 20363, texte n° 6). Cela devrait être une bonne nouvelle car pour ces deux groupes, l'on tient enfin compte de la notion de dégradation des habitats présente dans la directive Habitats. Oui, mais voilà : si les interdictions de destruction, d'altération et de dégradation des sites de reproduction et des aires de repos sont bien prévues dans le nouvel arrêté pour quelques espèces à enjeux incontestables (cette interdiction s'appliquant également aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos), cette disposition n'existe pas pour d'autres espèces (listées à l'article 3) dont la présence est régulièrement susceptible de poser problème (crapaud commun, salamandre tachetée, triton alpestre, triton palmé, triton ponctué). De plus, les nombreuses remarques et corrections taxonomiques formulées au moment de l'examen du texte au CNPN n'ont pas été prises en compte et l'on trouve donc dans cette liste des espèces hybrides, des espèces quasi invasives ou des espèces non présentes en France. FNE va donc mener une nouvelle analyse fine de ce texte, en concertation avec les herpétologues, afin de réagir auprès du Medad.



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Des Ecolo'gestes dans les mares

Inventer un jeu sur les mares, flaques et lavoirs, telle est l'aventure que propose Écolo'gestes aux centres de loisirs de Bretagne et de Loire Atlantique.

Pour mener à bien cette entreprise, les centres de loisirs pourront aborder ces milieux par différents angles :

- **Des usages traditionnels :** les mares, flaques ou lavoirs ont toujours été utilisés pour abreuver le bétail, lutter contre les incendies, laver le linge, assouplir les vanneries, maintenir la pêche en vie. Ces usages traditionnels ont disparu aujourd'hui mais sont toujours présents dans les mémoires des anciens.

- **Des fonctions écologiques :** tous ces milieux, doux ou salés, ont de réelles valeurs écologiques. Ils constituent de grands réservoirs de la biodiversité tout en jouant un rôle dans l'épuration de l'eau, la prévention des inondations... Ces fonctions écologiques sont bien souvent malmenées.

- **Des fonctions sociales :** ces milieux font partie de la culture collective. Ils jouent un rôle social important. Personne ne reste indifférent face à eux. Dans la culture orientale, pour vivre heureux, il faut un jardin avec de l'eau.

Petit patrimoine local, toponymie souvent riche et imagée, sources de découverte d'une vie fascinante et adaptée, les mares, flaques ou lavoirs devraient inspirer les centres de loisirs pour créer des jeux originaux, beaux, et riches de découvertes.

Une fois réalisé, le jeu sera présenté aux autres centres de loisirs participants lors de la journée du 4 juin 2008.

La Direction Régionale et les Directions Départementales de la jeunesse et des sports sont partenaires et accompagnent le projet qui reçoit également le soutien du Conseil Régional de Bretagne et de la Fédération Bretonne des CAF. ■



Programme Interreg Sel de l'Atlantique [SAL]



© Bruan Balanga

Pendant trois ans, Bretagne Vivante a participé à un programme européen visant la préservation des marais salants, de leurs patrimoines culturels et naturels. L'expérience montre comment ce type de programme peut renforcer la prise en compte de la biodiversité par une activité économique.

Des marais salants ont été aménagés pour la production de sel marin, principalement à partir du Moyen-Âge, essentiellement entre le golfe du Morbihan et le bassin d'Arcachon. Ils ont occupé historiquement plusieurs dizaines de milliers d'hectares, mais ont connu une déprise majeure au cours du 20^e siècle, conduisant parfois à l'abandon complet de l'activité.

Ces mosaïques de zones humides, caractéristiques des paysages des baies et estuaires du sud-est de la Bretagne, ont depuis longtemps été identifiées par les naturalistes pour la richesse de leur flore et de leur faune. Elles sont particulièrement réputées parmi les ornithologues en raison du rôle majeur joué par ces milieux pour l'accueil des oiseaux d'eau tout au long de l'année.

La SEPNB, puis Bretagne Vivante, a développé des actions pour la conservation de la biodiversité dans les marais salants à partir des années 1970, en s'adaptant au contexte de chacune des deux grandes zones salicoles bretonnes. Dans le golfe du Morbihan où les marais sont totalement abandonnés, l'association développe des projets de conservation de la biodiversité, par la mise en place de mesures de protection ou l'acquisition, sur Séné puis Larmor-Baden. Dans les marais de la presqu'île guérandaise, où une quarantaine de paludiers s'acharne à poursuivre cette activité traditionnelle, la SEPNB soutient l'idée de la préservation du patrimoine naturel, par le maintien de l'activité économique.

En 1978, elle investit une partie des fonds récoltés pendant la marée noire de l'Amoco Cadiz dans l'achat de salines, avec l'objectif de favoriser l'installation de jeunes paludiers. Plus tard, à la fin des années 1980, elle participe aussi à la mise en place des premières mesures agro-environnementales.

Situation actuelle de la saliculture guérandaise

Une étude réalisée par Geneviève Delbos en 2006 fournit un état des lieux récent de la saliculture guérandaise qui a connu un nouveau dynamisme depuis 1990. Les marais guérandais sont en fait constitués de deux ensembles. Les marais de Guérande s'étendent sur 1309 ha, dont 56 % sont aujourd'hui occupés par la saliculture. 36 % de la superficie des marais est abandonnée. Dans les marais du Mès, l'exploitation du sel ne concerne que 20 % de la superficie, la conchyliculture occupe 12 % du territoire. Le reste des marais est plus ou moins abandonné. La saliculture concerne au total 345 professionnels.

Les actions du programme SAL

Ce programme s'est déroulé de 2005 à 2007. Piloté par une équipe de biologistes de l'Université de Cadix (Espagne), il associe aussi des

Guillaume Gélinaud,
Bretagne Vivante-SEPNB, directeur scientifique de la
Réserve Naturelle des Marais de Séné

Frédéric Touzalin,
Bretagne Vivante-SEPNB, chargé d'étude marais salants

producteurs de sel, biologistes et collectivités impliquées sur d'autres zones de marais salants au Portugal et en France.

Le thème central de ce programme est la conservation des patrimoines culturels et naturels de ces espaces par le maintien d'une activité économique traditionnelle : la production de sel marin récolté à la main. Il se décline selon plusieurs axes de travail : état des lieux de la saliculture traditionnelle dans les trois pays, biodiversité des marais salants, organisation de la profession et reconnaissance, transmission des savoirs, valorisation du potentiel touristique, gestion de l'espace (identité paysagère et outils de protection), développement de productions alternatives.

Les principales attentes des professionnels dans ce programme sont liées à l'accès aux signes officiels de qualité et d'origine européens qui ont pour objectif de consolider la production de sel traditionnel existante et d'assurer ainsi sa pérennité économique. On rencontre aussi chez certains professionnels la nostalgie d'une époque où tout le marais était consacré au sel, et donc le souhait de poursuivre la remise en activité de salines abandonnées.

De leur côté, les naturalistes ont une vision assez globale du marais salant qu'ils considèrent comme une mosaïque d'habitats, façonnés par les activités humaines, associant salines en activité et marais à différents stades d'abandon. Ils s'accommodent finalement bien d'un marais



où subsiste une activité minimale, nécessaire pour l'entretien et la gestion hydraulique des salines abandonnées. L'essor récent de la saliculture a donc suscité diverses inquiétudes : celle d'une perte de diversité d'habitats et de leurs faunes et flores, la crainte d'un excès d'activités humaines dans les marais. Ces différentes interrogations traduisent néanmoins de façon certaine une connaissance approximative du fonctionnement écologique des marais salants, des populations d'oiseaux et de la manière dont elles exploitent ces habitats hétérogènes. Elles témoignent également d'une connaissance superficielle de l'activité salicole et de ses contraintes techniques et économiques.

En France, le programme a impliqué principalement la Fédération des Producteurs de Sel de l'Atlantique, le Forum de Marais Atlantiques, Bretagne Vivante, la LPO et la LPO Loire-Atlantique. Il s'est particulièrement appuyé sur les réserves naturelles et leurs équipes gestionnaires : Marais de Séné, Marais de Müllembourg, Lilleau des Niges et

Moëze-Oléron. Bretagne Vivante a coordonné le travail sur la biodiversité.

Le diagnostic « avifaune et saliculture »

La LPO-44 a réalisé une synthèse des dénombrements d'oiseaux effectués en presque île guérandaise de 1991 à 2006, en distinguant les oiseaux nicheurs et les oiseaux hivernants. Le nombre de salines exploitées a fortement augmenté durant cette période de temps. L'objectif est donc d'examiner comment les populations d'oiseaux ont réagi quantitativement à la remise en activité de salines. Les résultats montrent deux tendances différentes : stabilité ou diminution pour une majorité d'espèces nicheuses, alors que les oiseaux hivernants sont plutôt en augmentation. La saliculture n'est bien sûr pas le seul facteur agissant sur l'abondance des oiseaux, mais

ses effets seraient différenciés selon les saisons.

Pour analyser plus finement ce diagnostic et mieux comprendre le fonctionnement des populations d'oiseaux, des investigations complémentaires ont été développées sur les marais de Guérande par Bretagne Vivante. Elles se sont intéressées à l'influence des caractéristiques des habitats et des usages actuels sur certaines ressources alimentaires des oiseaux d'eau et à la manière dont ils exploitent ces divers milieux au cours du cycle annuel. Les résultats montrent que les ressources alimentaires, végétales (herbiers de *Ruppia*) et animales (invertébrés), les plus abondantes se rencontrent dans les zones d'admission (bassins réservoirs) et de concentration des exploitations salicoles (cobiers), ainsi que dans les marais abandonnés maintenus en eau. Mais la gestion de la profondeur de l'eau rend souvent cette ressource inexploitable par les oiseaux. Les bassins les plus salés, appelés champs de marais, sont extrêmement pauvres en aliments potentiels. L'analyse de la richesse



Gorgebleue à miroir blanc de Nantes. Les marais guérandais abritent l'une des plus importantes populations nicheuses de cette sous-espèce, essentiellement localisée dans les marais littoraux du Morbihan à la Gironde. En accord avec les professionnels, de nouvelles pratiques de gestion de la végétation des digues sont proposées, pour respecter les sites de nidification.



© Remy Basque

ticulière est accordée aux oiseaux. C'est aussi l'occasion d'expliquer les différents types de mesures de protection (réserves naturelles, Natura 2000, espèces protégées...) et leurs implications pour le professionnel. Enfin, des mesures de gestion et les cahiers des charges des mesures agri-environnementales sont présentées et discutées. Ces formations puisent largement leur matière dans le manuel de « gestion et conservation de la biodiversité dans les marais salants » rédigé à l'issue de ce programme avec les collègues espagnols et portugais.

Implications et perspectives

À l'issue de ce programme, nous arrivons dans une phase de mise en œuvre des recommandations. Une première formation continue a été suivie par 12 paludiers guérandais en février. De même, le programme de la nouvelle promotion de paludiers en formation intègre un module sur la biodiversité du marais salant et sa conservation. En parallèle, diverses expériences d'aménagement d'îlots pour augmenter le succès de la reproduction des oiseaux ont déjà été menées dans des marais de Bretagne Vivante, la LPO ou le Conseil Général de Loire-Atlantique. Plusieurs paludiers sont en outre candidats pour de tels aménagements dans le cadre de contrats Natura 2000. Des expériences vont être aussi menées avec les professionnels pour modifier la gestion hydraulique des salines, en dehors de la saison de production, pour augmenter la capacité d'accueil du marais pour les oiseaux d'eau. Enfin, il apparaît essentiel à tous de poursuivre les suivis ornithologiques qui fournissent un indicateur de l'état de santé des populations d'oiseaux à l'échelle de l'ensemble de la presqu'île guérandaise. ■

Remerciements : le Conseil Général Loire - Atlantique, la Dîren Bretagne et l'Europe.

L'avocette élégante a été un sujet d'étude privilégié. Sa présence sur tous les marais salants de l'Espagne à la France permet des comparaisons entre les sites, et ces marais accueillent tout au long de l'année une part importante des populations européennes.

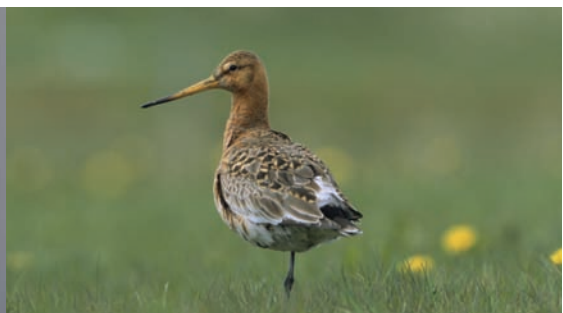
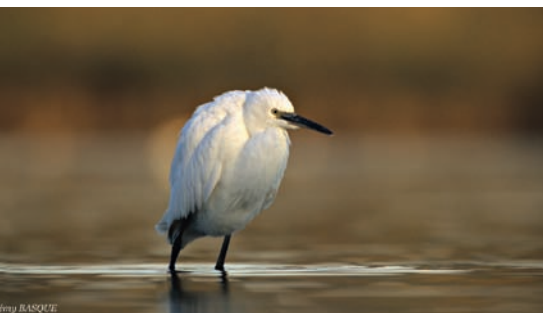
en espèces montre que les zones d'admission et les champs de marais abritent les peuplements d'oiseaux les plus riches et que l'exploitation salicole affecte peu ce paramètre excepté en période de reproduction. Mais les effectifs les plus élevés sont observés dans les zones d'admission, notamment exploitées, qui jouent un rôle primordial pour l'accueil des oiseaux d'eau. Au moment de la reproduction, la disponibilité de sites favorables à la nidification, à l'abri des prédateurs terrestres, et la présence de zones d'alimentation peu profondes, riches en invertébrés, semblent jouer un rôle déterminant dans le choix des habitats par les oiseaux et le succès de leur reproduction.

Diffusion et partage des résultats

L'intérêt primordial d'un programme Interreg, outre le développement de travaux transnationaux, est d'associer étroitement différents acteurs d'un même territoire. Les producteurs de sel ont été régulièrement associés aux activités des biologistes, afin qu'ils comprennent les

objectifs des études, les méthodes mises en œuvre et partagent les résultats. Et un point central de ce programme a aussi été la réflexion sur le métier de producteur de sel aujourd'hui, les savoir-faire et connaissances qu'il doit acquérir et maîtriser. Ce référentiel du métier souligne le rôle et les responsabilités du paludier pour la conservation de la biodiversité, et les compétences qu'il doit acquérir au cours de sa formation dans ce domaine.

Le paludier est assimilé en France à un exploitant agricole et doit à ce titre obtenir un Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) avant de pouvoir s'installer. Le contenu de cette formation a été examiné et repensé pour ce qui concerne la biodiversité afin de fournir au professionnel les éléments de compréhension des enjeux de conservation. De la même manière, nous avons conçu avec les professionnels le contenu de stages de formation continue. Au cours de quatre journées, combinant séances théoriques en salle et sorties de terrain, il s'agit de présenter un état des connaissances de la biodiversité des marais salants et de leur fonctionnement écologique. Une attention par-



Aigrette garzette, héron cendré et barge à queue noire. © Remy Basque

Moule perlière de l'Elez

Bilan et Perspectives : les conclusions

La population de mulette ou moule perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*) de l'Elez est au plus mal. De 2000 individus en 1997, il n'en reste plus que 500, sept ans plus tard. Ce bivalve se reproduit grâce à une phase parasitaire de la glochidie (sa larve) sur les branchies d'une truite fario ou d'un saumon Atlantique pendant quelques semaines. Au cours d'une étude de trois ans (2004-2007) financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Général du Finistère, le pays Centre-Ouest Bretagne, la Région Bretagne et la Fondation Nature et Découvertes, Bretagne Vivante et de nombreux partenaires ont mis en exergue les différents problèmes que rencontre cette population de mollusques d'eau douce.

Une nécessaire gestion hydraulique

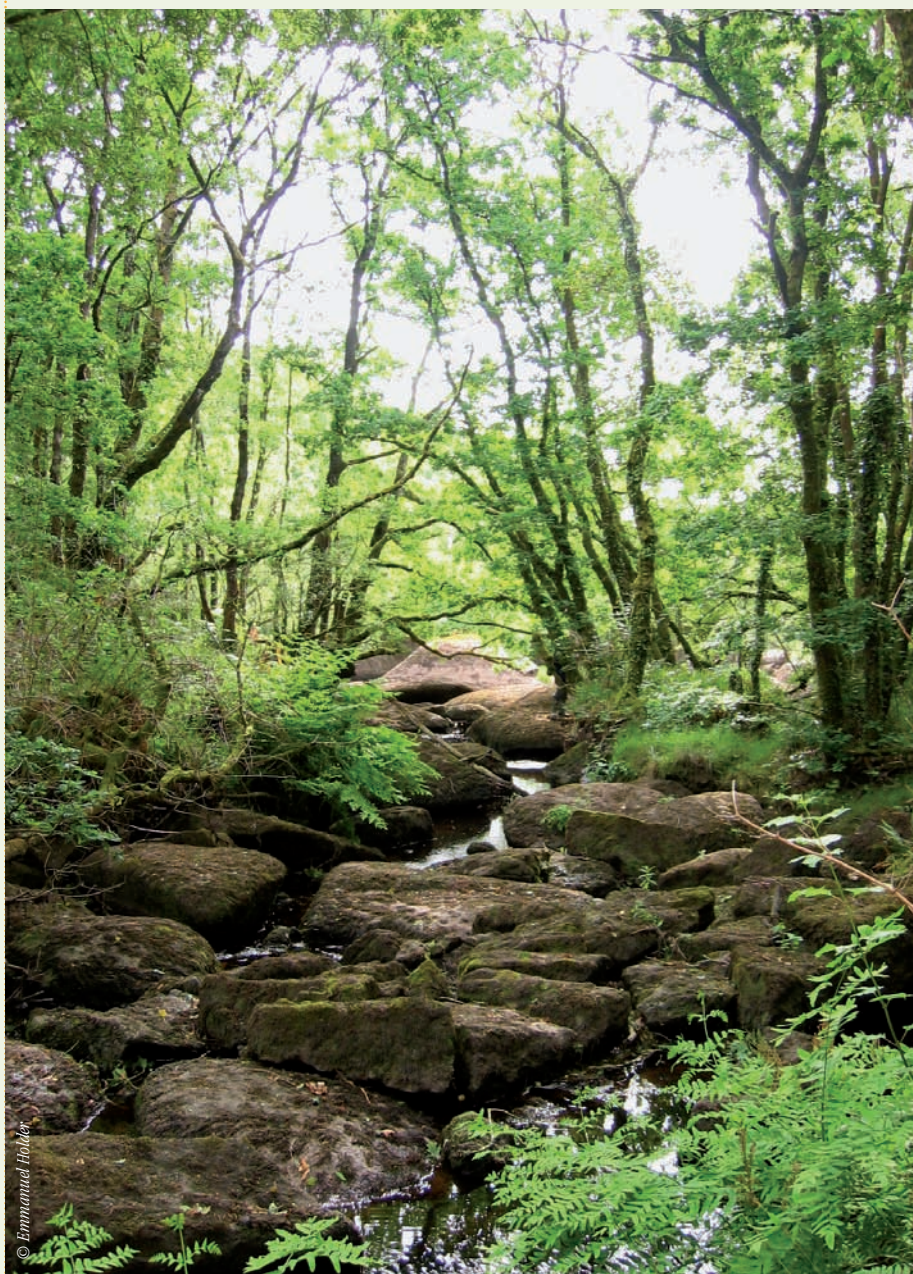
Les problèmes de la moule d'eau douce commencent avec la construction dans les années 1920 du barrage de Saint-Herbot sur le cours de l'Elez. En 1936, le barrage de Nestavel parachève l'œuvre de destruction de cette vallée, enfermant la population de mulette qui vit entre ces deux ouvrages.

Les déstockages d'eau depuis le barrage de Nestavel modifient les micro-habitats et, tant les macro-invertébrés, les mulettes, que les poissons-hôtes, en subissent les conséquences. Ces déstockages peuvent également provoquer des déchaussages de moules qui se retrouvent emportées par le courant et dérivent dans des secteurs de l'Elez où elles ne peuvent pas survivre. Les essais de lâchers d'eau effectués dans le cadre du renouvellement de concession du barrage de Saint-Herbot ont permis de proposer des déstockages plus progressifs et donc moins impactants pour les habitats et les espèces.

Par ailleurs, le soutien d'étiage depuis le réservoir Saint-Michel peut, comme en 2003, créer les conditions d'un quasi assèchement de l'Elez. Cet été fut dramatique pour la moule de l'Elez et les coquilles vides se ramassaient par centaines. Bretagne Vivante et les associations de protection de la nature et de l'environnement le disent depuis toujours : la préservation de la ressource en eau passe par la préservation des zones humides et non pas par la constitution de réserves artificielles. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Aulne devra tenter de résoudre ce problème. De même, l'eau de l'Elez se réchauffe dans le réservoir Saint-Michel (derrière le barrage de Nestavel) et favorise les herbiers de renoncules, les algues mais aussi les poissons de

2^e catégorie (carnassiers et cyprinidés). L'installation d'un groupe hydroélectrique sous le barrage de Nestavel garantira un débit réservé minimal et devrait réduire le temps de séjour de l'eau dans le réservoir Saint-Michel. Pour compléter ce dispositif, une prise d'eau en profondeur permettrait au barrage de délivrer une eau moins chaude.

Enfin, le réservoir Saint-Michel et d'autres étangs artificiels sont peuplés d'espèces de



Les moules ne vivent pas dans le coin le moins beau de l'Elez

poissons qui dévalent les différents déversoirs et créent des perturbations parmi l'ichtyofaune de l'Elez, rivière classée en 1^{ère} catégorie piscicole. Si aucune solution à l'efficacité garantie n'existe, des barrières électriques pourraient être installées après le déversoir du barrage de Nestavel et en aval d'un bassin aménagé pour recueillir les individus qui auraient dévalé. Ce dispositif doit s'accompagner d'une vidange complète de l'étang de Saint-Herbot pour pêcher l'ensemble de ses poissons et se débarrasser des espèces indésirables. Pour être efficace, cette opération doit être renouvelée trois ans plus tard. En ce qui concerne les étangs du Roudoudour (affluent de l'Elez), des moines inversés pourraient être installés à la place des déversoirs. Ces systèmes prennent l'eau en profondeur et limitent la dévalaison des poissons. De plus, ils délivrent une eau moins chaude qu'en surface.

Les solutions évoquées précédemment sont des pis-aller. La seule vraie solution serait de détruire les deux barrages qui barrent l'Elez et de rendre à cette vallée son fonctionnement originel. L'usine de Saint-Herbot produit l'équivalent de quatre éoliennes modernes et la centrale nucléaire de Brennilis, en cours de démantèlement, n'a plus besoin du réservoir Saint-Michel pour refroidir son réacteur. Seuls les pêcheurs pourraient déplorer la disparition de ce plan d'eau mais ils récupéreraient un cours d'eau salmonicole de premier ordre. Bien sûr, une telle solution peut paraître insensée mais des barrages sur l'Allier ont déjà été détruits pour préserver des populations de salmonidés et de moules perlières d'eau douce. Les étangs doivent connaître le même sort après acquisition par les pouvoirs publics.

Une réduction des pollutions

La qualité d'eau de l'Elez est tout à fait exceptionnelle pour un cours d'eau dans le contexte breton. Néanmoins, ses caractéristiques physico-chimiques ne conviennent pas aux exigences de la mulette. Pour améliorer la qualité de l'eau, trois sources de pollution doivent être supprimées.

Les premières se situent sur le haut Roudoudour et ne sont pas très importantes. Deux d'entre elles sont maîtrisables. Ainsi, la décharge qui souille le ruisseau affluent du Roudoudour doit être nettoyée le plus minutieusement possible de façon à ce qu'aucun lixivat ne continue à polluer le cours d'eau. La station d'épuration de la Feuillée doit être redimensionnée et équipée d'installations modernes qui permettent la restitution d'une eau de qualité dans le milieu naturel.

La seconde source de pollution est due à la station d'épuration de Brennilis qui reçoit les effluents domestiques de la population de Brennilis et les rejets des Salaisons de l'Arrée. Malgré des travaux récents, le redimensionnement des installations est insuffisant. L'enquête publique ouverte à l'occasion de ces travaux n'a pas pu faire la preuve de l'innocuité de cette station d'épuration sur le milieu naturel. L'étude d'impact jointe au dossier soumis à l'enquête publique devra être complétée par une étude

d'incidence relative à Natura 2000, suite à l'intervention de Bretagne Vivante. Ce complément d'étude devra faire la preuve que la station d'épuration ne provoque pas d'impact négatif sur le site Natura 2000 dont la station de mulette fait partie. Si ce n'est pas le cas, ce document devra proposer des solutions pour supprimer toute pollution du milieu naturel ou des mesures compensatoires. Enfin, à Mardoul, le passage à gué de vaches, le prélèvement de sable dans le lit de l'Elez, ainsi que le fossé qui draine les effluents de la carrière de Loqueffret et ceux de la ferme de Le Rest, sont des sources de pollution minime qu'il faudra malgré tout résoudre. La police de l'eau doit intervenir sur les prélèvements de sable. Une discussion avec l'agriculteur de Le Rest doit être menée de façon à ce que ses vaches ne passent plus à gué ; quitte à ce que des clôtures financées par la collectivité interdisent l'accès à la rivière. Cette discussion doit aussi aborder la question des effluents de ferme qui rejoignent l'Elez après avoir traversé Le Rest. La mise aux normes de cette exploitation et la protection de ce fossé (busage, déviation) sont les solutions à prescrire. Enfin, les bassins de décanation de la carrière de Loqueffret doivent être équipés de dispositifs (réhaussement des bassins, systèmes d'alerte) empêchant tout déversement d'une eau souillée dans le fossé qui rejoint l'Elez.

Des lâchers de poissons-hôtes

Avec seulement une trentaine d'individus du poisson-hôte à proximité du noyau de population de mulette, l'avenir du bivalve est compromis à moyen terme. Trois niveaux de réponse peuvent être proposés pour résoudre ce problème.

Le premier consiste en un programme de lâchers de truites mené sur le secteur de l'Elez compris entre les deux barrages, pendant au moins cinq ans, en partenariat avec la Fédération du Finistère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FFPPMA). Pour être efficace, ce programme doit s'accompagner de la mise en place de dispositifs anti-dévalaison sur le barrage de Nestavel et les étangs du Roudoudour. Des pêches électriques doivent être organisées régulièrement pour vérifier les branchies de truites et l'évolution de la population du salmonidé.

Un deuxième niveau de réponse consiste à relâcher des truites préalablement infestées par des glochidies en pisciculture. Cette manipulation demande une formation de l'opérateur en Allemagne ou en République Tchèque. Le partenariat avec la FFPPMA est essentiel et l'infestation doit se dérouler dans leur pisciculture du Favot (Saint-Rivoal). La durée minimale du programme est de cinq ans.

Enfin, le troisième niveau, le plus complet, consiste à relâcher des truites infestées et, en parallèle, à élever des glochidies dans des cages de plexiglas. Ces deux techniques demandent une formation de l'opérateur et/ou un partenariat avec des laboratoires allemands qui élèvent ex-situ des larves de mulette.

Bien sûr, la troisième proposition est celle qui a le plus de chance d'être couronnée de

succès mais cela implique un engagement sans équivoque de tous les partenaires institutionnels et associatifs aux côtés de Bretagne Vivante. L'inconvénient de ce programme de restauration des populations de truite et de mulette est l'impossibilité d'évaluer son efficacité avant un délai de vingt ans. En effet, c'est à l'âge d'une vingtaine d'années que les moules dépassent du substrat et peuvent, de ce fait, témoigner du succès d'une telle opération.

Des protections de sites

L'Elez est riche de nombreuses espèces remarquables et c'est l'ensemble de ses berges qui devraient être protégées. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est un des outils disponibles mais on peut également envisager la maîtrise foncière du site en partenariat avec une collectivité territoriale. La priorité est la protection et la maîtrise des parcelles directement en contact avec la station de mulettes. Mais le péri-



Un groupe de moules d'eau douce

mètre ZNIEFF est le plus cohérent en matière de fonctionnement d'un écosystème. Si une collectivité s'engage au côté de Bretagne Vivante, un périmètre de préemption devra être défini au plus vite sans passer par l'étape du périmètre d'intervention. La protection réglementaire est également nécessaire pour préserver la station de mulette. Car si la pêche peut être développée sur le reste de l'Elez, il faut pouvoir contrôler toute activité sur la station de mulette afin d'éviter le piétinement du substrat : c'est dans le sédiment que les juvéniles s'abritent pendant vingt ans et que s'enterrent les adultes. La pêche doit être également interdite sur la station de mulette afin d'éviter la capture des truites infestées par des glochidies, qui ont toutes les chances de se développer dans un habitat convenable. Pour le reste de l'Elez, il serait souhaitable que le « no kill » soit de mise, c'est-à-dire que les truites fario - potentiellement infestées - soient toutes remises à l'eau après avoir été pêchées.

Enfin, dans le *Pen ar Bed* n° 203, un article de Michel Ballèvre et un autre de Stéphane Bonnet démontrent l'intérêt qu'une autre discipline peut porter à cette espèce, témoin d'une période géologique révolue. C'est un argument de plus pour la nécessaire préservation de la moule perlière d'eau douce ; et même d'une seule de ses populations.

Des moyens à hauteur du challenge

Le sauvetage de la population de moule perlière passe par un engagement volontariste de la communauté scientifique et des décideurs politiques concernés. La mulette est une espèce d'intérêt communautaire et la France a des obligations de résultats. Grâce à l'étude de Bretagne Vivante, les causes du non recrutement de l'espèce sur cette rivière et les solutions sont aujourd'hui connues. Il s'agit donc de passer à la phase « actions » et de mettre en place les opérations exposées dans les paragraphes précédents. Le financement de ce plan de sauvegarde peut être multiple, comme il l'a été pour cette étude, mais il peut aussi s'appuyer sur un dossier Life. Un tel programme doit concerner l'ensemble des sites bretons et, éventuellement, la dernière station normande où la moule perlière survit. Pour les sites où l'état des populations n'est pas connu, les informations sont aujourd'hui suffisantes pour établir rapidement un diagnostic et proposer des plans d'actions adaptés à chaque situation. D'autres gestionnaires se sont engagés dans cette démarche, que ce soit en Wallonie (Ministère de l'environnement de la Région Wallonne), dans le Morvan (Parc Naturel Régional du Morvan) ou au Luxembourg (Fondation Hëllef fir d'Nature) et, à chaque fois, grâce à un Life.

Le sauvetage des populations de moule perlière de Bretagne est un challenge qui demande un engagement sans faille des partenaires. Le succès de cette entreprise ne sera connu que dans 20 ans. Il n'y a pas une minute à perdre ! ■

Pour en savoir plus

Vous pouvez lire le *Pen ar Bed* n° 203 consacré à la moule perlière d'eau douce.

Si vous n'êtes pas abonné, vous pouvez le commander au 02 98 49 07 18 ou sur www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante et le Conservatoire Botanique National de Brest : un partenariat officialisé

Le 29 novembre 2007, Bretagne Vivante-SEPNB et le Conservatoire Botanique National de Brest ont signé une convention de partenariat

Historique d'une évidence

La régression de la diversité végétale est réelle, partout dans le monde. Les botanistes estiment qu'environ un quart des plantes de la planète, soit 60 000 espèces, sont menacées de disparition. C'est en partant de ce constat préoccupant que Jean-Yves Lesouéf eut l'idée, en 1972, d'un jardin consacré à la protection des plantes menacées du monde. Il en fait part à la SEPNB. Celle-ci fut très motivée et accepta de porter le projet donnant naissance, en 1975, au premier Conservatoire au monde consacré à la sauvegarde des plantes menacées. En 1987, après 12 ans de portage par la SEPNB, le développement du Conservatoire Botanique arriva à un tel point que les deux structures ont dû se séparer pour

poursuivre séparément leurs missions.

La création en 1988 par le Ministère de l'environnement de l'agrément Conservatoire Botanique National, attribuait officiellement au Conservatoire une mission de connaissance, de préservation, d'expertise et de sensibilisation dans le domaine de la flore sur la Bretagne, la Basse-Normandie et la quasi totalité des Pays-de-la-Loire. Il ouvrait également un large champ de coopérations possibles entre le Conservatoire et la SEPNB dans le domaine de la gestion des espèces et de leur milieu de vie sur les cinq départements de la Bretagne historique. Les complémentarités d'action se développèrent dans le domaine des inventaires, de la gestion du patrimoine naturel, de la pédagogie, etc.

C'est aujourd'hui en tant que partenaires, unis par une longue tranche

de vie en commune et des objectifs partagés, que le Conservatoire et Bretagne Vivante poursuivent leur relation, entamée voici plus de trente années.

Des missions parallèles... qui se croisent

Outre l'importance du CBN Brest dans le réseau international de conservation des espèces végétales, un de ses objectifs majeurs est de donner une image la plus réaliste possible de la flore vasculaire et des milieux naturels du massif armoricain et de ses marges. Objectif difficile à atteindre certes, car la flore sauvage bouge, change, évolue, sous la pression de multiples facteurs qui



- Sortie botanique interne à Paimpont avec Loïc Ruellan du CBNB
- Comptage de l'*Eryngium viviparum* par le CBNB et Yvon Guillevic
- *Eryngium viviparum*
- Sortie *ERICA* en Vendée.

© Bretagne Vivante et CBNB

interagissent de manière souvent complexe. L'actualisation régulière des connaissances relatives à la répartition, l'écologie et la biologie des espèces végétales, est d'une importance capitale pour pouvoir hiérarchiser les enjeux, identifier les priorités de conservation, et proposer des plans de sauvegarde de la flore qui soient à la fois efficaces, ambitieux et réalistes.

De son côté, Bretagne Vivante gère et suit de nombreux sites répartis sur toute la Bretagne et la Loire-Atlantique, avec pour objectif la préservation des habitats et des espèces. L'association a également un rôle d'expertise dans divers projets d'aménagement et procède ainsi à de nombreux inventaires botaniques, doit élaborer des protocoles de gestion, voire des plans de restauration.

De fait, chacune des deux structures a besoin des connaissances et compétences de l'autre, au point qu'elles travaillent ensemble depuis toujours. Mais pour clarifier les missions de chacune dans les projets communs, voire de les officialiser vis-à-vis de nos partenaires administratifs et financiers, il était important de structurer et formaliser la collaboration en l'écrivant noir sur blanc.

Vers une mutualisation des données

Cette première convention porte principalement sur des échanges sur la connaissance et la conservation de la flore et des habitats et sur une information mutuelle entre les deux partenaires. Ainsi, le CBN Brest, qui n'est pas gestionnaire de terrain, pourra s'appuyer sur Bretagne Vivante pour la conservation de certaines espèces végétales sur ses sites. Inversement, Bretagne Vivante pourra bénéficier des informations collec-

tées par le Conservatoire et de son expertise en matière de flore et d'habitats pour mettre en œuvre ses actions de terrain.

Au-delà de ces points, la convention vise la mutualisation des informations floristiques dans les bases de données informatisées. Ce travail est essentiel à la production d'informations de qualité pour l'identification des plantes prioritaires en matière de conservation, et pour la bonne définition des actions à entreprendre.

La convention prévoit que Bretagne Vivante fournisse au CBNB les données floristiques qu'elle récolte sur ses sites ou à travers ses études. Il s'agit des données obtenues par les salariés dans le cadre de leur travail, par les conservateurs sur le site dont ils sont responsables, et de toute autre donnée obtenue dans le cadre d'études ou d'inventaires financés par Bretagne Vivante (ou par des subventions que l'association a obtenues pour cela). En dehors de ces contextes bien précis, tout adhérent est bien entendu libre d'utiliser et de diffuser ses données comme il l'entend. Mais nous encourageons chacun à communiquer ses données, car elles sont très utiles.

Une réunion annuelle entre les deux structures permettra de faire le point et d'améliorer la collaboration au vu des expériences vécues. Et dans 5 ans la convention pourra être reconduite, modifiée ou suspendue, selon les décisions des deux parties.

En pratique : les bordereaux

Pour faciliter les échanges et la saisie informatique, les données botaniques devront être transcrites sur les bordereaux élaborés par le CBNB. En contre partie, le CBNB fournira

les données saisies à Bretagne Vivante, en un format compatible pour une insertion directe dans le logiciel SERENA.

Les données fournies au Conservatoire comporteront le nom de Bretagne Vivante et celui de l'observateur, sauf si ce dernier ne souhaite pas être mentionné. Si cet observateur est par ailleurs déjà observateur bénévole du CBNB, il devra prendre soin de distinguer ses transferts de données relevées dans le cadre de Bretagne Vivante et ceux effectués à titre personnel (qui ne mentionnent pas Bretagne Vivante).

Le personnel du Conservatoire botanique se tient à disposition de toute personne souhaitant en savoir plus sur les protocoles d'inventaire et de suivi de la flore.

De possibles avenants

La convention prévoit la possibilité de mettre en place des collaborations très spécifiques grâce à des avenants dont les modalités doivent être décrites précisément.

Ainsi, un avenant a été signé pour une action conjointe de conservation du panicaut *Eryngium viviparum*, dont la seule station française est sur un site géré par Bretagne Vivante, dans le Morbihan. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Nature prévoyant des travaux de restauration de site, de gestion de la végétation, de suivi de l'espèce. Le programme a débuté en 2007 et se poursuivra jusqu'en 2010. ■

Contact pour connaître les protocoles et obtenir les bordereaux d'inventaire :

*Julien Geslin, coordonnateur flore, Antenne régionale Pays de la Loire
j.geslin@cbnbrest.com*

Coordinations régionales (fourniture de bordereaux d'inventaire etc.) :

*Bretagne : Emmanuel Quéré
m.quere@cbnbrest.com*

*Loire-Atlantique : Guillaume Thomassin
g.thomassin@cbnbrest.com*

Conservatoire Botanique National de Brest :

*Siège et antenne Bretagne
52 allée du Bot, 29200 Brest,
02 98 41 88 95*

*Antenne Pays de la Loire
23 bis rue Baboneau, 44100 Nantes,
02 40 69 70 55*



Rencontre avec ...

Sylvie Gautier

de la section
Rance-Emeraude

Propos recueillis par Magali Chouvion



© Bretagne Vivante

Sylvie en pleine séance d'animation.

En quoi consiste votre rôle au sein de la section ?

J'ai toujours aimé la nature et bricoler. Aussi, quand je me suis inscrite à Bretagne Vivante en 2003, j'ai souhaité mettre mes compétences au profit de l'association. J'ai d'abord participé à des sorties et à des animations, puis j'ai eu envie de fabriquer des supports pédagogiques.

Comment vous est venue cette idée de jeu ?

Lors d'un salon, je me suis rendue compte que les gens hésitaient parfois à venir nous voir sur le stand Bretagne Vivante que nous tenions. J'ai alors imaginé un outil, à la fois pédagogique et attractif, qui permettrait d'attirer le public. J'ai eu l'idée de créer un jeu sur les coquillages, tout simple mais qui a très bien marché. Les gens nous racontaient leurs souvenirs et nous posaient des questions. Donc le salon suivant, j'ai agrandi l'animation aux algues sur un plateau tournant et recréé une grande laisse de mer ; le tout avec des éléments à toucher, à regarder, à lire... Depuis, j'essaie de renouveler et d'améliorer mes animations pour les salons et voir ce qui marche le mieux.

Vos jeux comprennent de nombreuses données naturalistes. Où trouvez-vous tous ces renseignements ?

Ma dernière petite animation traite des insectes auxiliaires du jardin. À chaque fois, je dois me documenter dans des ouvrages spécialisés, mais aussi auprès des autres bénévoles de la section, voire d'une autre section. Nous sommes plusieurs à fournir les photos pour les fiches. J'essaie de

fabriquer mes décors, mais il m'arrive d'acheter certains éléments, comme le cycle de la coccinelle et du papillon, à d'autres associations spécialisées.

Et demain, quels sont vos projets ?

Le plus important maintenant est de faire vivre ces jeux. Les autres membres de la section s'y intéressent et me demandent les textes. Vincent présente ses photos naturalistes, Geneviève nous prête ses propres panneaux, Véronique nous a préparé un travail sur la botanique. Aujourd'hui, lors d'expositions, tout le monde fait ses propres panneaux. Nous nous partageons les animations sur mes supports. Je n'ai plus besoin d'être présente. L'important, au sein d'une section, est que chacun puisse apporter son savoir faire, et en fasse profiter les autres. C'est aussi cela appartenir à une association : mettre en commun ses compétences autour d'un projet commun de protection de l'environnement ! ■



Les refuges d'auxiliaires du jardin accompagnent l'animation.

© Bretagne Vivante

Ile Wrac'h : une victoire mal comprise



L'île Wrac'h avant son enrochement.

Des articles tendancieux dans la presse et la réaction de quelques adhérents soulignent à quel point notre action peut, parfois, être mal comprise.

Le tribunal de grande instance de Brest a condamné au mois de juin dernier le propriétaire de la petite île Wrac'h, proche de Plouguerneau dans le Finistère nord, à nous indemniser de nos frais de justice et à verser une amende pour avoir déposé 400 tonnes de rochers dans un site classé et sur le domaine public maritime sans la moindre autorisation. Le même tribunal a demandé au mois de février la suppression de l'enrochement réalisé pour éviter que l'érosion naturelle ne remette en cause l'existence de la maison et des aménagements enterrés.

La condamnation est établie sur la base des constats réalisés tant par la gendarmerie que l'inspecteur des sites du ministère de la Culture. Ce dernier semble mieux à même que quiconque de juger de la dénaturation du paysage et de l'atteinte au site classé. Cette condamnation a été prononcée par des juges et non par Bretagne Vivante qui a simplement souhaité qu'un procès ait lieu pour éviter d'autres abus du même type. C'est la préfecture du Finistère qui a sollicité la remise en état du site, ce que les juges lui ont accordé.

Certains de nos détracteurs arguent de la défense du patrimoine bâti qu'ils jugent respectable. Si l'argument pouvait être défendu, le propriétaire avait toute latitude pour déposer un dossier et argumenter auprès des administrations concernées avec l'éventuel soutien d'associations culturelles. Or, il a jugé pouvoir se passer d'autorisation alors que sa maison est située dans un site classé, la plus forte protection légale en matière de paysage. En fermant les yeux sur son comportement, Bretagne Vivante aurait implicitement considéré que chacun peut, selon sa propre évaluation des dangers qui menacent son patrimoine, en assurer la défense sans tenir compte des réglementations existantes. Dans ce cas, on peut s'interroger sur l'intérêt des Plans locaux d'urbanisme et de toutes les lois protégeant les espaces naturels dès lors que chacun devient libre d'endiguer, détourner, murer, enrocher... Que pourraient dire les modestes citoyens qui se donnent la peine de faire une déclaration de travaux dès lors qu'ils ajoutent deux mètres de véranda à leur entrée pour se protéger du froid et du vent ?

Bretagne Vivante s'est contentée de son côté de jouer son rôle de vigile en portant plainte contre X dans la mesure où, à l'origine, un juge d'instruction avait cru pouvoir classer l'affaire sans suite alors qu'un procès s'imposait pour établir les responsabilités. On ne peut donc que dénoncer la position de victime prise par le contrevenant dans la presse et à la télévision. Le délit environnemental n'est pas moins grave que les autres - on s'attendrait même, par les temps qui courent, à moins d'impudeur de la part de ceux qui tombent sous le coup d'une condamnation et à moins de complaisance de la part de journalistes qui relaient un discours où ceux qui font respecter des lois d'intérêt général se retrouvent stigmatisés. ■

Un coup de main pour L'Hermine Vagabonde,

Une revue associative pour les 8 ans et plus, pour connaître et aimer la nature en Bretagne.



37 numéros parus, 800 abonnés et un envoi à toutes les écoles primaires du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor et aux collèges de Loire-Atlantique, voilà un bilan très sommaire de la revue, après 11 années de fonctionnement.

C'est plutôt bien (un peu d'autosatisfaction ne fait pas de mal). Seulement, il y a un revers à la médaille. L'Hermine cumule un retard chronique et ne parvient pas à tenir le rythme de parution de 4 numéros par an. Ce ne sont pas les idées qui manquent, plutôt les têtes et les bras pour les porter. Au fil des années, le comité de rédaction de la revue s'est réduit à la portion congrue, ce qui ne facilite pas les choses.

Relancer le comité de rédaction, c'est à dire l'équipe qui organise les contenus des numéros, est indispensable pour que L'Hermine puisse continuer à vagabonder, rattraper son retard et rencontrer de nouveaux abonnés.

Vous souhaitez vous investir dans ce projet.

Contactez Luc Guihard

Bretagne Vivante 02 98 49 07 18

hermine@bretagne-vivante.asso.fr

Découverte du grillon maritime dans le Finistère (29)

Le grillon maritime est une espèce strictement liée au bord de la mer. Il ne vit que parmi les galets et les algues échouées sur le littoral. Cette espèce, qui n'avait été observée, en France, que dans la Manche (50) et les Côtes d'Armor (22), vient d'être découverte par Frank Herbrecht dans deux sites du Finistère (29) : au niveau de la Baie des Trépassés (Clédén-Cap-Sizun) et près de Porz Poulhan (Plouhinec).

Cette espèce, encore peu connue, est probablement présente ailleurs sur le littoral breton et mériterait d'être recherchée...

Herbrecht F., 2007 - Découverte de Pseudomogoplistes vicentae Gorochov, 1996 dans le département du Finistère (Orthoptera, Mogoplistidae). Invertébrés armoricains (revue du GRETTA), 1 : 14.

Morère J.J. & Livory A., 1999 - Le grillon maritime de la Manche : une espèce nouvelle pour la France. L'Argiope (revue de Manche-Nature), 23 : 29-37.



Grillon maritime de la Manche
Pseudomogoplistes vicentae septentrionalis
- femelle - VIII.2002 - Carolles / Manche
(50).

© P.Y. Rocco

Réforme des autorisations d'urbanisme

Le régime des autorisations d'urbanisme a fait l'objet d'une importante réforme dont les dispositions sont entrées en vigueur en octobre 2007. Ce décret entend modifier certaines habitudes. Il offre notamment :

- une clarification des dispositions du code de l'urbanisme. Il existait auparavant 11 régimes d'autorisation et 5 déclarations, il existe désormais 3 permis, et une seule déclaration préalable.
- une meilleure compréhension grâce au détail exhaustif des champs d'application de la procédure.
- la garantie des délais pour l'utilisateur.
- la liste et la nature des pièces qui doivent être jointes, selon le cas, à une demande de permis ou à une déclaration préalable.

Par ailleurs, la réforme responsabilise davantage les constructeurs et leurs architectes.

Pour en savoir plus :

Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme

<http://www.legifrance.gouv.fr/affich>

Retour à la prairie

Depuis plusieurs années déjà, Bretagne Vivante et le Lycée agricole de Suscinio à Morlaix entretiennent des relations de fructueuse collaboration.

Dans une ambiance très conviviale, les chantiers pédagogiques permettent aux étudiants du BTS « Gestion et Protection de la Nature » de se confronter aux réalités parfois difficiles de leur futur métier de gestionnaire d'espace naturel, encadrés par les animateurs compétents et dynamiques de Bretagne vivante.

Pour la promotion 2007-2008, le site proposé fut une « prairie humide », située près de Kerleoret en Plougonven. Sur cette parcelle prospèrent quelques taches de succise des prés qui présentent la particularité intéressante d'héberger une population de Damier de la Succise, *Ephydryas aurinia*.

Une première visite le 30 novembre permet de faire le point de la situation : si la parcelle a bien conservé son caractère humide, seule une petite partie - où se trouvent justement les succises - mérite encore le nom de « prairie ». Le reste a évolué en mégaphorbiaie, en ronciers ou en fourrés de saules, de bouleaux et de noisetiers. Bref, le diagnostic est facile à poser : les succises, qui sont exigeantes en lumière (les écologues diraient « héliophiles »), risquent d'être rapidement « étouffées » par la fermeture du milieu, et donc de perdre leur précieux papillon locataire...

Commence alors le bal des tronçonneuses et des débroussailluses, et celui, plus silencieux, des serpes, machettes et autres coupe-branches. En deux jours d'intense activité, la parcelle est débarrassée de ses ligneux. Aucun rémanent ne sera brûlé : les bûches sont stockées en tas et les branches placées en « bourrage » entre les arbres garnissant les talus. Elles y composeront lentement, libéreront très progressivement le CO₂ à effet de serre, et initieront une chaîne alimentaire à base de décomposeurs. Micromammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens y trouveront protection, abri ou nourriture...

Sans crainte pour son matériel, l'agriculteur voisin pourra, comme par le passé, réaliser des fauches tardives pour récupérer la litière, et permettre ainsi la reconquête du milieu par une flore prairiale et l'épanouissement estival des capitules bleu-mauve de la succise des prés.

Rendez-vous en juin pour l'envol des damiers...

Yves Le Gall
enseignant en écologie



© Yves Le Gall



Succise des prés ; Réouverture du milieu à la tronçonneuse.

La Saga de la loi OGM

- Directive 2001/18/CE du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement,
- Étude de projet de loi au Sénat en 2006, abandon, décrets au printemps 2007 pour éviter les poursuites de la part de la commission pour non application de la Directive,
- Été-automne 2007 (comme pour la mode !) dans le cadre des négociations du « Grenelle de l'environnement », création d'un groupe spécial sur les OGM,
- Octobre 2007 déclaration finale, et notamment le discours du Président de la République : « *Je veux revenir sur le dossier des OGM : la vérité est que nous avons des doutes sur l'intérêt actuel des OGM pesticides ; la vérité est que nous avons des doutes sur le contrôle de la dissémination des OGM ; la vérité est que nous avons des doutes sur les bénéfices sanitaires et environnementaux des OGM.*

Je ne veux pas me mettre en contradiction (...) avec l'Union européenne. Mais, je dois faire des choix. Et bien, dans le respect du principe de précaution, je souhaite que la culture commerciale des OGM pesticides soit suspendue. Ceci en attendant les conclusions d'une expertise à conduire par une nouvelle instance créée avant la fin de l'année en concertation étroite avec vous, Grenelle de l'environnement, et avec la Commission européenne. Je prends mes responsabilités là-aussi. Nous respecterons nos engagements.

Et, la preuve de cette volonté (...) c'est que je m'engage à ce que la France transpose au printemps 2008 la directive sur le sujet. Mais je ne peux pas être pris en flagrant délit de contradiction, il y a un principe de précaution. Il y a des OGM pesticides, que je veux suspendre parce que c'est au nom du principe de précaution. En même temps, la France joue son rôle en Europe. La France n'ignore nullement ses obligations. Nous transcrivons la directive et nous en parlerons ensemble. Le Grenelle pose de nouveaux principes pour encadrer la recherche et la culture des OGM. Je pense au principe de transparence. Je pense au droit à cultiver avec ou sans OGM. Je pense à l'obligation de prouver l'intérêt sanitaire et environnemental des OGM. Ces principes, Jean-Louis (Borloo) les inscrira dans le projet de loi de transposition. Et, au moins, il y aura une règle, la transparence. Chacun prendra ses responsabilités.

Alors cette suspension de la culture commerciale des OGM pesticides ne signifie pas, là aussi, je veux être clair, que nous devons condamner tous les OGM, et notamment les OGM d'avenir. Nous devons accélérer la recherche. »



Supports de manifestation anti-OGM à Rennes.

Quelques temps après, on nous annonce une suspension concernant le maïs OGM Monsanto 810 jusqu'au printemps 2008, et toute la France rigole (jaune !). Puis, sous la pression des associations et des Faucheurs, enfin l'annonce du dépôt auprès de la commission européenne de la clause de sauvegarde concernant ce même maïs. Que d'efforts pour en arriver là !!! Et patatras ! le projet de loi concernant les OGM, préparé par le MEDAD est mis cul par dessus tête par le Sénat en ce début 2008.

Si Fabrice Nicolino nous parle de la difficulté d'être contre (voir article au dos du magazine), depuis longtemps Bretagne Vivante a pris

Nouvel aéroport à Notre Dame des Landes : un projet ruineux et inutile

Le Gouvernement a autorisé, le 10 février dernier, les travaux de création d'un nouvel aéroport international à Notre Dame des Landes, dans le département de la Loire Atlantique.

Contrairement aux promesses qu'a faites le Président de la République lors du Grenelle de l'Environnement, la décision de créer l'aéroport de Notre Dame des Landes a été prise avant même que ne soit organisé de débat public. De la même façon, les expertises des associations (dont FNE, LPO, FNAUT) n'ont pas été prises en compte.

La Commission d'enquête publique, qui a pourtant donné son feu vert, a elle-même noté dans son rapport que ce projet présente « un lourd tribut pour l'environnement (eau, faune, flore), un lourd tribut pour l'agriculture (près de 1000 ha de terres agricoles sacrifiées voire plus à long terme), un impact socio-économique fort sur les communes limitrophes, des mesures de compensation qui semblent trop limitées (...), des incertitudes qui restent à lever sur les liaisons fer. » Faut-il également rappeler que le transport aérien contribue aux émissions de gaz à effet de serre ?

La construction de cet aéroport coûtera 580 millions d'euros (desserte routière comprise). Implanté à quinze kilomètres au nord-ouest de Nantes, il est prévu pour entrer en service en 2012. Ses partisans espèrent qu'il pourra accueillir trois millions de passagers à son ouverture et jusqu'à neuf millions en 2050.

Le texte de la déclaration d'utilité publique parue au JO est consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>

Pour toute information sur l'aéroport : <http://acipa.free.fr>

Life phragmite : une seconde mission vient de rentrer du Sénégal et de Mauritanie

Une seconde mission scientifique, d'une durée de 20 jours, vient de s'achever le 27 janvier dernier. Tout comme la première expédition de 2007, elle avait pour objectif la recherche du phragmite aquatique sur ses zones d'hivernage. Cette année, les scientifiques ont exploré la rive mauritanienne du fleuve Sénégal à hauteur du Djoudj, et notamment le Parc national de Diawling, ainsi que les rives du fleuve côté Sénégal dans le nord-est du pays.

Deux équipes se sont partagées le travail. Elles étaient composées de 11 Allemands, de deux salariés de Bretagne Vivante (Bruno Bargain et Arnaud Le Névé), d'un Belge, d'un Polonais, d'un Letton et de deux Sénégalais. Aucun phragmite aquatique n'a été contacté ou capturé au cours de ce périple à l'extérieur du Parc national du Djoudj.

Il y a un an, à l'issue de la première expédition, l'idée qui présidait consistait à croire que le Parc du Djoudj n'était qu'une partie d'un vaste ensemble fonctionnel pour le phragmite, incluant des secteurs favorables en Mauritanie de l'autre côté du fleuve. À l'issue de cette seconde expédition, au contraire, le Djoudj semble être l'unique oasis hivernale pour l'espèce dans cette région du nord-ouest du Sénégal et du sud-ouest de la Mauritanie. Ceci accroît d'autant les enjeux et la responsabilité qui pèsent sur le Parc national du Djoudj pour la conservation de l'espèce.



Le phragmite aquatique

© Angèle Helmcke

clairement position contre la culture en plein champs de plantes génétiquement modifiées, et a pesé de toutes ses forces au sein de la fédération nationale France Nature Environnement pour un moratoire et la mise en œuvre de la clause de sauvegarde. Sur ce point, nous avons obtenu satisfaction, et c'est déjà ça !

Il reste le double piège :

- d'une part, la Directive européenne qui nous oblige à organiser l'impossible coexistence OGM - Non OGM. Sur ce point nous aurons gagné le jour où nous aurons convaincu la majorité de nos partenaires européens, mais ce n'est pas pour demain. Il nous faudra encore de longs combats au niveau européen, notamment grâce au BEE (bureau européen environnemental).

- d'autre part, la contradiction du Président de la République qui suspend la culture OGM au nom des doutes existants et du principe de précaution, mais qui ne se donne pas le temps d'étudier sérieusement pour lever les doutes et impose un projet de loi dès le printemps 2008 !

Face à cela, nous ne pouvons que nous battre pied à pied pour que le projet de loi soit le plus dissuasif possible vis-à-vis des cultures transgéniques, et aussi respectueux que possible pour les cultures non-OGM. C'est une bataille que nous menons sans aucune mollesse, avec force, pugnacité (et sans nous coucher). Il reste le passage au Parlement. Il nous faut convaincre les députés avec des amendements et des argumentations aussi construites que possible. Nous essaierons de toucher tous les députés. J'appelle tous les membres de Bretagne Vivante, et au delà tous ceux qui veulent défendre notre environnement, sa biodiversité et une agriculture moins irrespectueuse de la nature, à harceler nos députés. Sur les sites de FNE et de Bretagne Vivante, chacun pourra trouver une lettre-type pour les interpeller. Debout ! Tous à vos plumes (électroniques ou non).

Daniel Piquet-Pellorce
Administrateur

Des panneaux ornithologiques à la station de lagunage



© Damien Vedrenne

À la demande du SIVU, gérant la station de lagunage de Pont-Croix, l'équipe de la réserve a réalisé un nouveau panneau de présentation des oiseaux du site. En effet, les vieux panneaux, déjà réalisés par l'association il y a une quinzaine d'années, méritaient un sérieux ravalement ! Pierre Le Floc'h a donc repris ses pinceaux et ses pots de couleurs pour créer de nouvelles peintures originales.

La station de lagunage de Pont-Croix, située le long du Goyen, reçoit les eaux usées de plusieurs communes avoisinantes pour un traitement naturel des eaux, selon le modèle maintenant bien connu des bassins successifs. Et ces eaux riches en matières organiques attirent une population non négligeable d'oiseaux d'eau dont les espèces varient d'une saison à l'autre. Le site est donc devenu au fil des ans un parcours de promenade apprécié des capistes. L'équipe de la réserve y réalise également des sorties grand public de découverte des oiseaux, notamment en partenariat avec l'Office de tourisme de la commune.

Il s'agissait donc de présenter au promeneur les principales espèces fréquentant cette zone humide particulière du cap Sizun, afin qu'il puisse jouer au jeu de la reconnaissance des oiseaux. Les espèces présentes toute l'année, telles que les hérons, foulques, colverts et autre tadorne de Belon, ainsi que les espèces venant chercher ici un paisible lieu d'hivernage, sont représentées. On peut ainsi citer le canard souchet, le fuligule morillon ou la sarcelle d'hiver, sans oublier quelques limicoles de passages. Quant aux visiteurs estivaux, outre les hirondelles et les martinets, ils pourront apprécier la sterne pierregarin. Les « petits » oiseaux du site, tels que la bergeronnette grise ou le coloré martin pêcheur n'ont pas été oubliés pour autant !

Trois exemplaires du panneau sont installés depuis la mi-décembre autour des quatre bassins, à proximité de ceux expliquant le principe de lagunage. Espérons que les promeneurs apprécieront cette possibilité de découverte ornithologique pendant leur promenade du dimanche !

Damien Vedrenne
Réserve du Cap Sizun



Guide des champignons

Avec 400 espèces présentées, l'ouvrage de Francis Massart constitue, dans un format de poche, un guide de terrain intéressant pour débuter. Mais il faudra prendre le temps, à la maison, de lire l'introduction qui ne cache pas les difficultés de l'étude passionnante de ce règne. Des schémas et des photographies de bonne qualité aident à l'identification soutenue par un texte précis. En suivant le conseil de l'auteur (« six espèces mémorisées par sortie ») et à raison d'une vingtaine de sorties par an, vous avez des chances de pouvoir passer à un ouvrage plus volumineux - mais moins bon marché - dans quatre ans à peine !

FdB

GUIDE PRATIQUE DES CHAMPIGNONS
FRANCIS MASSART
ÉDITIONS SUD-OUEST 14,90 €

Guide des oiseaux du Bassin d'Arcachon

Guide des oiseaux de Provence

Les Éditions du Sud Ouest poursuivent la publication de guides des oiseaux de différentes régions de France. Ces ouvrages à petit prix peuvent intéresser un large public. Dans une présentation soignée, chaque oiseau est clairement décrit avec les caractéristiques de son chant, sa vie sociale et les menaces qui peuvent éventuellement peser sur l'espèce, le tout accompagné de photos de qualité.

Le Guide des oiseaux du Bassin d'Arcachon de Claude Feigné présente 98 espèces qui vivent sur l'eau ou dans les zones humides du bassin d'Arcachon, niches ou visiteuses d'hiver. L'ornithologue breton ne sera pas dépaysé : à quelques exceptions près (milan noir, cochevis huppé...) les oiseaux décrits sont familiers de nos côtes. En introduction, l'auteur fait une intéressante présentation de l'original écosystème du bassin et en fin d'ouvrage, une quinzaine de pages sont consacrées aux principaux sites d'observation avec pour chacun d'eux les espèces fréquemment observées et les itinéraires pour y accéder. Un guide utile pour ceux qui seront amenés à fréquenter la région.

Roger Uguen

GUIDE DES OISEAUX DU BASSIN D'ARCACHON
CLAUDE FEIGNÉ
PHOTOGRAPHIES DE PIERRE PETIT
ÉDITIONS SUD OUEST 8,50 €

La Provence est riche en espèces d'oiseaux avec 239 espèces recensées en 1990. Alors que l'ouvrage « Oiseaux remarquables de Provence » paru aux Éditions Delachaux et Niestlé en 2006 présente 172 espèces les plus caractéristiques ou originales de la région, Paul Reynaud, l'auteur du Guide des oiseaux de Provence, n'en retient que 32. Le choix est opéré sans explication véritable si ce n'est, comme l'écrit l'auteur dans son introduction, que « tous les oiseaux présentés ici sont des espèces protégées » et, peut-être, le format du guide. Si on y ajoute que la présentation des milieux est très succincte, et que pour les sites de découverte l'auteur se contente de mentionner le nom et l'adresse de quelques structures auxquelles s'adresser, on comprendra que le lecteur reste quelque peu sur sa faim.

Roger Uguen

GUIDE DES OISEAUX DE PROVENCE
PATRICE REYNAUD
PHOTOGRAPHIES DE GÉRARD SCHMITT
ÉDITIONS SUD OUEST 6,40 €



La Bretagne sauvage

Les adhérents de Bretagne Vivante connaissent bien le travail d'Erwan Balança puisqu'il fait partie de ces photographes qui ont toujours généreusement alimenté notre photothèque. Inutile donc d'insister sur la qualité de son travail. Mais les cent-vingt photographies qu'il publie avec des commentaires de Jean-Yves Monnat donnent enfin une idée de ce qui constitue d'ores et déjà une œuvre. Il faut d'ailleurs saluer les éditions Coiffard qui ont su lui offrir le format et le soin qu'il méritait.

Vous saurez ce qu'est une pure réussite graphique en regardant page 13 le traquet motteux sur son cordage. Vous découvrirez ce que peut être un arrêt sur image page 29. Page 58, vous vous direz que le héron garde-bœufs n'est venu dans nos régions que retrouver la vache nantaise. Vous resterez sans doute muet devant le plus beau macareux de la longue histoire de la photographie de macareux page 65, et vous n'avez probablement jamais vu le grand corbeau comme celui qui vole page 137. Et je ne vous parlerai pas des tempêtes, des petits matins et des jours gris. Toutes choses, tous moments, qu'Erwan Balança fait aimer.

FdB

La Bretagne sauvage
Erwan Balança – Jean-Yves Monnat
Éditions Coiffard 35 €

La flore des Alpes

Signalons le guide de poche (grande poche : il fait 445 pages !) qui vient de sortir pour ceux de nos adhérents qui prévoient des vacances naturalistes dans les Alpes. Dans la mesure où il n'est pas question d'acquiescer les trois tomes de la Flora alpina (Aeschmann *et al.*, 2004) il offre un bon compromis entre l'exhaustivité et la frustration. On y trouve, en effet, mille descriptions et photographies de plantes à découvrir dans les huit départements des Alpes du Sud. Comme tous les ouvrages récents, il signale le statut légal de chaque espèce.

FdB

THIERRY MÉNARD
GRAND GUIDE DE LA FLORE DES ALPES
ÉDITIONS SUD-OUEST 22,50 €

Saumons d'Armorique

Depuis 1971, Pierre Phélipot livre, de loin en loin, des ouvrages soignés qui mêlent – et c'est rare – militantisme et bibliophilie. Avec l'aide de ses habiles complices Martial Le Dortz et Paul Troël pour l'essentiel de l'illustration (mais il a aussi fait appel à Robin Armstrong pour certaines planches en couleurs), il produit une somme consacrée au saumon breton et à ceux qui le pêchent. Il n'oublie pas non plus ceux qui l'ont pêché car il consacre une série de notices aux plus fins connaisseurs, aujourd'hui disparus. Ce livre est donc la synthèse d'expériences accumulées depuis plus de 150 ans au fil des rivières bretonnes dont Pierre Phélipot en est le passeur inspiré. Il sait ne jamais oublier la dimension sensible, subjective de la fréquentation des rivières et, quand il doit évoquer des points techniques, c'est toujours avec une grande clarté.

La longue tradition dont Pierre Phélipot est le porteur n'a rien d'égoïste ou de gratuit. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les pages qu'il consacre à la gestion des rivières (chacune bénéficiant, par ailleurs, d'une monographie). Il y a là de belles pages de colère argumentée. Livrons à la méditation de ceux qui ont récemment obtenu le maintien en l'état du canal de Nantes à Brest la conclusion du chapitre consacré au pêcheur de Châteaulin, Louis Lucas : « Des péniches, il y en a sur tous les fleuves de France, tandis qu'il ne nous reste plus qu'une poignée de rivières à saumons et l'Aulne pourrait être l'une des plus belles. »

Bref, voici un des plus beaux livres d'écologie parus ces dernières années en Bretagne.

FdB

SAUMONS D'ARMORIQUE. LEUR VIE. LEUR PÊCHE. LEURS RIVIÈRES.
PIERRE PHÉLIPOUT.
43 RUE DU GORRÉQUER, 29300 QUIMPERLÉ 40 €



Le paysage en Bretagne

Il était temps qu'un universitaire, géographe de surcroît, réalise une vraie synthèse sur les paysages de la région. L'originalité de l'approche de Laurence Le Du-Blay tient sans doute à son recours très constant aux références littéraires, voire aux chansons. On a le sentiment que Julien Gracq a subtilement irrigué la discipline qu'il a enseigné toute sa vie. On relève cependant qu'il est, quoique cité dans le texte, étrangement absent de la bibliographie comme l'ensemble des écrivains d'ailleurs. Il en est de même pour nombre de références concernant des exemples et des démonstrations qu'on aurait aimé trouver dans cet ouvrage qui ne peut qu'avoir l'ambition de « faire référence ».

L'auteur a bénéficié de toutes les recherches récentes et, en particulier, de toutes les études qui ont interrogé les regards portés sur la Bretagne, le rôle des stéréotypes et même, parfois, leur capacité à modeler la réalité. L'ampleur du sujet explique que l'auteur ne peut souvent que survoler certaines problématiques, mais on comprend mal que l'histoire du paysage ne soit pas abordée autrement qu'en pointillé. Difficile aussi de comprendre que le rôle historique de la SEPNB soit totalement ignoré (malgré une bonne douzaine de références bibliographiques à *Penn ar Bed*) et, qu'au moment de donner des exemples d'espaces naturels acquis (p. 117) ou de zones humides protégées (p. 281), ce sont le Conservatoire du littoral, les Conseils généraux, Parc naturel régional de grande Brière et le Conseil régional qui sont donnés en exemples. Quand, à propos des plantes invasives, l'auteur évoque, parmi beaucoup d'autres et avec une faute d'orthographe, le site de Penn en Toul, c'est pour le rattacher au grand fourre-tout des « associations de protection de la nature ». Relevons, parmi quelques petites erreurs inévitables dans ce type de synthèse, que le mot « folklore » (p. 111) n'a pas été « inventé » en 1877, mais en 1846 par Thoms et qu'il n'apparaît dans un ouvrage en français qu'en 1885.

Ces réserves n'enlèvent rien à l'intérêt certain de ce livre et de son iconographie aussi abondante (400 documents) que variée. Mais on ne peut être que tenté d'appliquer à cette dernière la méthode de décryptage qui est proposée dans le texte pour les guides et campagnes touristiques : parmi toutes les photographies récentes, on n'en trouve que neuf représentant des hommes au travail... Et encore, cinq d'entre elles illustrent le seul cas de la plantation et de l'entretien des haies, les trois autres ne concernant que des cultures marginales en surfaces (primeurs et artichauts léonards, fraises de Plougastel), ce qui laisse bien seul le jardinier arrosant les massifs municipaux. Où sont, pour rester dans le monde rural, les bâtisseurs de hangar, ensileurs de maïs, éleveurs, entrepreneurs agricoles, forestiers, etc. ? C'est d'autant plus frappant que, par ailleurs, une vingtaine de photographies font apparaître des personnages s'adonnant à des loisirs. Ce n'est, de plus, guère mieux pour la part consacrée aux villes et aux maisons : tout juste, hormis une scène de rue, si l'on aperçoit deux humains dans un lotissement. Qui a parlé du désert breton ?

FdB

LE PAYSAGE EN BRETAGNE, ENJEUX ET DÉFIS
LAURENCE LE DU-BLAY
ÉDITIONS PALANTINES 75 €

VOUS

dans Bretagne Vivante



Prénom, nom : **Aurélia Lachaud**
 Intitulé du poste : **Chargée d'études naturalistes**
 Domaines de compétences : **botanique, ornithologie (niveau moyen), herpétologie (niveau de base)**
 Situation géographique, territoire d'action : **Loire-Atlantique**



Prénom, nom : **Pascale Costiou**
 Intitulé du poste : **Éducatrice en environnement et en animation.**
 Domaines de compétences : **Généraliste en environnement**
 Situation géographique, territoire d'action : **Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille**



Prénom, nom : **Maryvonne Le Hir**
 Intitulé du poste : **Coordination Réseau Réserves (remplacante)**
 Domaines de compétences : **divers et surtout variés**
 Situation géographique, territoire d'action : **Siège, et cinq départements**



Prénom, nom : **Guillaume Géinaud**
 Intitulé du poste : **Directeur scientifique de la Réserve Naturelle des marais de Séné**
 Domaines de compétences : **invertébrés continentaux (gastéropodes, odonates, lépidoptères), oiseaux, écologie littorale**
 Situation géographique, territoire d'action : **Golfe du Morbihan**

Questions / réponses

Bretagne Vivante : Comment es-tu entré(e) dans l'association ? Quel y a été ton parcours ?

- ➔ **Maryvonne Le Hir** : Long à raconter ! Disons que je suis conservatrice adjointe de la RNN Iroise et que je suis dans le réseau de la protection de la nature en Bretagne depuis 15 ans (bénévolat, études, professions).
- ➔ **Guillaume Gélinaud** : Première adhésion en 1979 après un stage de seawatching (activité également appelée "guet à la mer" de nos jours) au Cap Sizun, puis activités bénévoles diverses jusqu'en 1997, année du recrutement à la Réserve Naturelle des marais de Séné.
- ➔ **Aurélia Lachaud** : Je suis entrée dans l'association comme bénévole lors de la création de la nouvelle section Estuaire Loire Océan. J'ai été recrutée en 2005 lorsque le poste de chargée d'études naturalistes a été créé sur la Loire-Atlantique.
- ➔ **Pascale Costiou** : Après un DESS en environnement et un an de galère, j'ai commencé une formation BEATEP en partenariat avec Bretagne Vivante. Un poste d'emploi jeune s'est créé à Trégunc. J'ai postulé. Et j'ai été prise !

Bretagne Vivante : Quelles sont tes missions actuelles au sein de Bretagne Vivante ?

- ➔ **Maryvonne Le Hir** : Remplacer Maïwenn Magnier jusqu'à fin mars : coordonner les actions qui ont lieu sur les sites gérés par l'association, animer le réseau (mettre en lien, informer, répondre aux questions, poser des questions, etc.), faire tenir les plannings et les budgets, recenser les manques, trouver des solutions, rédiger les rapports, liens avec les divers partenaires, ... aider au mieux dans la réalisation des tâches du réseau !
- ➔ **Guillaume Gélinaud** : Essentiellement coordination de la gestion des réserves gérées par Bretagne Vivante dans le golfe du Morbihan, au premier rang desquelles la Réserve Naturelle : plans de gestion, gestion, suivis et études, animation. Participation en tant que Directeur scientifique de la réserve à divers comités ou groupes de travail sur le golfe du Morbihan. Implication dans des programmes internationaux comme l'Interreg « Sel de l'Atlantique », ce qui combine des activités de recherche, mais aussi un travail de concertation avec des sociaux-professionnels. Participation au GT Biodiversité de Bretagne Vivante. Participation aux travaux de la commission scientifique de RNE.

➔ **Aurélia Lachaud** : Je réalisais essentiellement en 2005 des inventaires flore (parfois ornitho) et habitats sur les Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de Loire-Atlantique. Mais depuis la création du poste, mes missions et les partenaires avec qui je travaille se diversifient et ont généré une surcharge de travail qui a permis le recrutement d'un second chargé d'étude en CDD.

Je réalise notamment :

- des suivis flore en Brière, sur les marais de Vilaine, marais de Liberges, landes de la Bilais...
- des encadrements de chantiers pour le Conseil général ou lors de la réalisation de plan de conservation en partenariat avec le Conservatoire botanique et le Parc de Brière sur une espèce à forte valeur patrimoniale : l'ail des landes (*Allium ericetorum*) (mission prévue pour 2008).
- des sorties naturalistes pour le grand public sur des sites en Espaces Naturels Sensibles,
- des inventaires flore et habitats suivis d'orientations de gestion sur des sites du Conseil général...
- ➔ **Pascale Costiou** : Educatrice en environnement : animations nature auprès des scolaires et du grand public. Divers : préparation des animations et des rapports d'activité, plaquette des sorties nature, accueil-vente sur les maisons de site...

Bretagne Vivante : Quelle est pour toi l'anecdote à retenir, la plus forte émotion vécue dans le travail ?

- ➔ **Maryvonne Le Hir** : Je n'étais pas en poste à ce moment là, juste à côté, mais la mort de Jean Gallen est et restera une triste forte émotion. En plus gai... dès que je vois une personne s'impliquer localement pour un site, j'ai chaud au cœur !
- ➔ **Guillaume Gélinaud** : Inavouable sans avocat. Autre version, je m'interdis toute émotion forte au travail.
- ➔ **Aurélia Lachaud** : ...
- ➔ **Pascale Costiou** : Un moment très fort : mon mariage avec le meilleur laveur de guillemots mazoutés, rencontré dans un centre de soin à Trégunc, suite à la marée noire de l'Erika. Puis la naissance de notre fils, Yann...

Bretagne Vivante : Et enfin, une rainette verte t'accorde un vœu, que lui dirais-tu ?

- ➔ **Maryvonne Le Hir** : Bonheur pour tous ^_^
- ➔ **Guillaume Gélinaud** : Garder intérêt et curiosité pour la biodiversité
- ➔ **Aurélia Lachaud** : « Bonjour Madame la rainette, je voudrais bien être là lors du prochain mandat de Jean-Paul II. Merci »
- ➔ **Pascale Costiou** : Que le respect soit. Respect de soi, des autres, de l'environnement, de la diversité, etc...

DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE CONTRE

Ah ! notre monde ne supporte pas l'opposition décidée. Ni d'ailleurs la souffrance, les larmes, le (vrai) deuil. Il faut désormais en tout point se montrer positif et vaillant, constructif, bon convive en somme. Hélas, le mouvement écologiste est lui aussi atteint par le SRAS, ce Syndrome récurrent de l'addiction sulpicienne.

Il faut désormais se contenter de l'imagerie et garder dans le formol les vieux ancêtres, seuls à conserver, pour l'éternité, le feu de Jupiter. Savez-vous comment le vieux Dumont parlait de la bagnole ? « Elle tue le Tiers Monde, disait-il, avec ses gaz d'échappement qui fabriquent l'effet de serre. Chez nous, les conducteurs de grosses cylindrées sont des criminels ».

Nous sommes devenus des bien-pensants. Hélas. Prenez le lourd dossier des OGM. Je découvre ces jours-ci - nous sommes mi-février - le projet de loi concocté par les gérontes du Sénat. Une véritable offrande au lobby de l'agriculture industrielle. Par un tour de passe-passe qui commanderait analyse, le mouvement écologiste s'est couché. Je sais que cela paraîtra dur, mais comme on dit de nos jours, j'assume.

Avant le désastreux Grenelle de l'environnement d'octobre passé, les choses semblaient claires. Il existait en France une palette de gens qui refusaient les OGM. Pas de ça ! Pas de ça, Lisette ! Bové, les Faucheurs volontaires, Greenpeace réclamaient l'interdiction de la culture en plein champ de ces chimères. Nous savions tous que l'agriculture bio était menacée de mort par contamination du pollen.

Et puis le Grenelle. Et le changement de ton. Et les arguties. Et les amendements. On a commencé à parler de coexistence des deux filières, oubliant l'évidence que l'une existant - les OGM -, l'autre perdait une partie de son sens, la bio. Les sénateurs - je ne préjuge pas du reste - ont envoyé promener les palinodies du Grenelle, menaçant de deux ans de prison ferme, dans leur projet de loi, ceux qui oseraient s'attaquer directement, dans les champs, aux cultures OGM.

Moi, je prétends qu'il est fondamental de s'opposer. Sans détour. Car l'agriculture industrielle est un monstre insatiable, voyez les biocarburants. Nous devons, même si nous sommes battus, rappeler qu'il existe un autre point de vue, opposé à celui des Excellences. L'avenir, s'il existe, est là. Selon moi.

Fabrice Nicolino

